33e ANNÉE (4e SÉRIE) — No 44 — 2 NOVEMBRE 1911

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres, tous les jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie
DIRECTEUR

Prix d'abonnement pour tout l'Univers { 15 francs à l'Edition complète. / 10 — à l'Edition partielle.

Toutes les lettres doivent être adressées à M. le Directeur de l'*Ami du Clergé*, Maison St-Pierre, rue Tassel, à Langres (Hte-Marne).

PETITE CAUSERIE SCIENTIFIQUE

UN SAVANT SPIRITUALISTE : J.-H. FABRE

L'HOMME. — Premières années. — Carrière. — Caractère.
LE SAVANT. — But. — Méthode. — Objet. — Alimentation de la larve. — Sortie de l'adulte. — L'instinct de direction. — Instinct et météorologie. — Le chant. — Nature de l'instinct. — Portée philosophique de l'œuvre de Fabre.

« — Croyez-vous en Dieu ?

« — Non ! Je n'y crois pas ! Dieu, je le vois ! »

Forte parole qui, sous son paradoxe, dit excellemment ce qu'elle veut dire. Une âme s'y révèle en qui ne fréquente pas la courante vulgarité des sentiments et des idées. Vers celui qui l'a prononcée et dont on nous la rapporte, une sympathie nous mène, et un désir de le mieux connaître. Dans son œuvre imposante, nous ne cherchons pas seulement le savant hors pair ni le grand écrivain, celui qui a su voir un coin du monde insoupçonné et l'enserrer dans les chants nombreux d'une émouvante épopée, « l'Homère des Insectes, » comme on a dit. Nous voulons aussi y retrouver ce qu'il y a mis de lui-même, de son âme passionnée, de sa vie étroite et pourtant débordante. — Ce n'est pas l'occasion de reprendre le thème si usé des romantiques sur le génie méconnu. Cependant il y a, de par le monde, des satisfaits pour qui l'exemple de J.-Henri Fabre serait une méditation salutaire. Ceux-là ne croient pas aux talents qu'on ignore, que les médiocrités de la vie maintiennent dans une injuste obscurité. Qu'ils considèrent donc la carrière de Fabre, et en dégagent la rude leçon. Leçon secondaire néanmoins, dans la riche moisson de toutes celles qu'on y peut lire. La vie du vieillard méditatif de Sérignan a été trop pétrie et pénétrée de pensée intérieure pour ne pas s'imposer à nos propres méditations. Et l'œuvre n'est pas moins éloquente. De tardifs hommages ont attiré sur elle, il y a quelques mois, l'attention du public ; on a parlé pour son auteur du prix Nobel, non sans susciter des jalousies ; puis l'opinion fut accaparée par d'autres soucis.

Soyons moins oublieux qu'elle, et arrêtons-nous devant une des plus belles physionomies de savant qu'il nous ait été donné de contempler.

§ 1er. — *L'homme*

Premières années. — J.-Henri Fabre est presque nonagénaire. Il est né en 1823, à Saint-Léons, dans l'Aveyron. En nous contant son ascendance, — car il s'est souvent raconté lui-même au cours de son œuvre, — Fabre s'est brillamment raillé de la critique à prétentions scientifiques où l'hérédité et l'atavisme sont des facteurs sans cesse invoqués. Sans y songer, il atteignait du même coup de plume la triade automatique de Taine. « La race, le milieu, le moment, » en lui, ne nous expliquent pas grand'chose. Celui que Darwin appelait un « incomparable observateur » des insectes, sort brusquement de la courbe décrite par sa race. D'humble origine, il ne peut remonter dans l'histoire de sa famille plus haut que le deuxième échelon [1]. « Le populaire n'a pas d'histoire : jugulé par le présent, il ne peut songer à garder souvenir du passé. » — Côté maternel : l'aïeul, qu'il n'a pas connu, était huissier dans une des plus pauvres communes du Rouergue et, lettré rudimentaire aux prises avec les rudesses de la vie, n'accordait certes pas d'attention à l'insecte ; l'aïeule, pour qui l'alphabet était un grimoire bon à gâter la vue, était, hors de son ménage et de son chapelet, encore plus étrangère à tout. — Lignée paternelle : pauvres paysans du plateau rouergat, faisant valoir leur maigre bien dans la solitude des genêts et des bruyères. Des fondrières tourbeuses pour les vaches, quelques pentes d'une courte pelouse pour les moutons, quelques arpents de seigle, d'avoine et de pommes de terre pris chaque année sur la lande, tel était pour eux l'orbe du monde. S'il leur doit « un peu

[1] Voir *Souvenirs Entomologiques*, série VI, p. 35 et suiv. — Toutes nos citations étant empruntées à ces souvenirs, nous indiquerons seulement la série et la page. Ils forment aujourd'hui 10 séries à 3 f. 50, Paris, Delagrave.

de sa robusticité, » et aussi son amour du travail, ils sont certainement étrangers à sa « passion de l'insecte. » — Et de même ses parents directs. Le père ? « Il savait lire et comprenait, pourvu qu'en difficultés littéraires le morceau ne fût pas supérieur aux historiettes d'almanach ; il savait écrire, mais avec de grandes libertés non approuvées de l'orthographe. » La mère ? « Absolument illettrée, elle n'avait connu comme éducatrice que l'amère expérience d'une vie tourmentée. »

Or, son père, le premier de la lignée, se laissa tenter par la ville. Mal lui en prit. Pour alléger d'une bouche la famille nombreuse, l'enfant, vers cinq ou six ans, fut confié aux soins de la grand' mère paternelle. C'est dans la maison isolée de la lande, « au milieu des oies, des veaux et des moutons, » que s'éveillèrent ses premières lueurs intellectuelles. Il faut lire, si l'on aime le réalisme de bon aloi, les pages savoureuses où Fabre décrit la vie qu'on y menait, et si l'humour ne déplaît pas, celles où il narre ses premières découvertes [1]. Il était peut-être encore « vêtu d'une robe de bure traînant crottée sur ses talons nus,... un mouchoir appendu à la ceinture avec un bout de ficelle, » quand il découvrit, après expériences de la bouche et des yeux, qu'il voyait le soleil avec les yeux, non avec la bouche. Les autres se moquèrent de lui. Ainsi va le monde. Dès ce moment son œil observateur est en éveil sur la bête et sur la plante. De sa première rencontre soit avec la sauterelle, — la bête aux gigots à saveur d'écrevisse, la bête qui sait chanter, — soit avec les cerises que portent les pommes de terre mûres, il a gardé de vivaces souvenirs [2]. Mais il aime surtout le jardin familial, jardinet suspendu, long de trente pas, large de dix, où, pour bourrer ses poches de noisettes, il s'avançait sur les tiges qui surplombaient l'abîme.

Au village, il fréquente chez le maître d'école, qui est son parrain. Mais quelle singulière école, en même temps cuisine, chambre à coucher, réfectoire, et par moments poulailler ou porcherie ! [3] Sans doute plus d'un vieillard ferait un tableau pareil de la classe qu'il suivait il y a quelque quatre-vingts ans. Une pièce basse, à une seule fenêtre, avec des images d'Epinal collées aux murs : une Vierge, un Père Eternel, le Juif errant, Geneviève de Brabant ; une large cheminée où se cuisine la pâtée des porcelets, avec, à droite et à gauche du foyer, deux niches à alcôves pour les deux pensionnaires ; une échelle monte au grenier à foin ; la porte du fond communique avec la basse-cour, et de temps à autre quelque malin, en sortant pour le bon motif, a soin de laisser entrer la poule et ses poussins, ou les porcelets roses qui viennent fouiller dans le creux des mains. Le maître est trop pris par les grands pour s'occuper des petits ; ils attendent qu'on sorte : c'est leur travail. Ce qu'on enseigne ? L'écriture d'abord : le maître calligraphie merveilleusement ; la lecture : on lit du français, surtout du latin ; un peu de calcul, le samedi. Histoire, géographie, grammaire : nul n'entend parler de tout cela. Mais si l'on n'avait point alors nos palais scolaires, si l'on ignorait nos programmes sottement encyclopédiques, on savait former des hommes. D'ailleurs le goût des bêtes, des plantes et des cailloux soutenait la curiosité de Fabre et c'est elle qui, à défaut du maître, lui enseigna l'alphabet. — Race, milieu, moment, que trouvons-nous de tout cela à l'origine de cette vocation ? Rien !... Nous n'avons pas fini de voir succomber au contact des faits les ambitieuses théories.

Après l'école, le collège. Grâce à ses fonctions de clergeon dans la chapelle du collège royal de Rodez, l'enfant était accepté gratuitement comme externe. Court séjour, dont Fabre rappelle quelques bons souvenirs : ses fonctions à la chapelle remplies avec une timidité qui lui enlevait la voix, l'explication en classe des Eglogues de Virgile, les promenades du jeudi sur les bords de l'Aveyron et la bonne farce qu'on jouait à la fermière en endormant son troupeau de dindons, chacun balançant une des bêtes tête sous l'aile et la posant doucement sur le flanc [1]. — Mais bientôt le pain menace de manquer à la maison ; il faut quitter le collège et gagner sa vie ! C'est ici sans doute que se place l'épisode de la mare [2]. Pour se procurer quelques ressources, on décide d'entreprendre l'élevage des canards. Pieds nus dans les sentiers rocailleux, le petit les conduira chaque jour à la mare, assez loin de la maison. Bonne fortune pour le naturaliste naissant : c'est là qu'il découvre des cristaux transparents, des paillettes dorées, des coquillages dont il emplit ses poches. Diamants, poudre d'or, richesses merveilleuses sans doute !... Mais au retour le père s'irrite des poches déchirées, la mère se lamente du mauvais sort qu'on a sûrement jeté à l'innocent. « Pour les naufragés de la vie, à quoi bon le tourment d'apprendre ! » Il semble que tout s'unit pour contrarier l'irrésistible poussée de cette vocation. Mais les obstacles, comme toujours, l'aiguisent et l'affermissent. Ce n'est pas l'un des moins beaux spectacles de cette vie, que la ligne assurée qu'elle décrit, sans se laisser dévier aucunement. Et lorsque Favre protestait ne pas avoir besoin de croire en Dieu parce qu'il le voyait, sans doute ne pensait-il pas seulement à la Providence qui se manifeste dans la nature, mais encore à celle qui guidait sa vie.

De fait, bientôt « la bonne fortune qui n'abandonne jamais les vaillants » le mène à l'école normale primaire de Vaucluse. Il y trouve pâtée assurée : chataignes sèches et pois chiches, s'escrime rudement aux mathématiques, dont il espère

[1] VI, p. 43.
[2] VIII, p. 125 et s.
[3] VI, p. 46.

[1] VII, p. 29.
[2] VII, p. 262.

faire son gagne-pain, et s'efforce d'oublier l'histoire naturelle, qui n'a encore aucune place dans les programmes [1]. Enfin vers 1843, muni de son brevet et « des naïfs enthousiasmes de dix-huit ans, » il est chargé de diriger l'école primaire annexée au collège de Carpentras. L'obstiné travailleur peut enfin gagner son pain... et se laisser reprendre à sa passion de l'histoire naturelle.

Ainsi donc ni dans son milieu familial, ni dans ses maîtres officiels, le jeune Fabre n'a trouvé ni aide, ni encouragement dans la voie qu'il devait plus tard illustrer. Une rencontre fortuite et quelques paroles du vicaire de son village furent plus utilement évocatrices pour son esprit toujours en éveil. Tout enfant, il avait découvert un nid, le premier, garni d'œufs bleus comme l'azur. Il en rapportait un, dissimulé dans sa main, avec l'espoir très net de cueillir plus tard la couvée. C'est alors qu'il fait la rencontre du bon abbé qui lui fait promettre de respecter le nid et lui apprend que ces œufs sont ceux d'un saxicole. Deux bonnes semences jetées dans les friches de son jeune intellect : gâter les nids est une action mauvaise, — et les bêtes, tout comme nous, ont des noms. Deux semences qui donneront en lui abondante moisson [2].

Tout de même, jusqu'ici, c'est livré à lui-même et à travers d'incroyables obstacles que Fabre préserve et alimente la petite flamme qui brûle en lui. Il lui a fallu des efforts tenaces de volonté et un insatiable désir de savoir. Par là son exemple est un réconfort, et c'est pourquoi nous avons quelque peu insisté sur ces épreuves des premières années. Mais du moins, maintenant que l'Université lui a ouvert ses portes, le jeune savant pourra peut-être se livrer en paix aux recherches qui l'attirent.

La Carrière. — Non sans bien des misères encore. Bientôt il est envoyé au collège de Carpentras. Il est marié. Il enseigne les mathématiques. Il se fait donner des heures de travail supplémentaire pour tâcher de joindre les deux bouts. Mais il ne les joint qu'en côtoyant la misère. Dans le désir de s'en affranchir il prépare un examen de sciences naturelles [3]. Successivement il enseigne à Ajaccio, à Avignon. Mais il reste pauvre. « Après avoir empilé diplôme universitaire sur diplôme et rendu pendant un quart de siècle des services dont le mérite n'était pas méconnu, il recevait pour lui et les siens 1.600 fr., moins que le gage d'un palefrenier de bonne maison [4]. » Cette pauvreté, dure épreuve pour ses études, lui inspira plus d'une amère réflexion. Le terrible souci du pain de chaque jour, pesant lourdement sur lui, lui semble la chaîne du forçat, l'entrave à toute libre recherche [5]. Ou encore il se voit semblable à l'insecte appelé sisyphe, roulant, à la façon du brigand de la mythologie, un fardeau qui retombe sans cesse. C'est l'histoire de bien des laborieux qui n'expient que leur pauvreté. « Un demi-siècle et plus, pour mon compte, continue Fabre, j'ai laissé des lambeaux saignants aux angles de l'âpre montée; j'ai sué toutes mes moelles, tari mes veines, dépensé sans compter mes réserves d'énergie pour hisser là-haut, en lieu sûr, mon écrasant fardeau, le pain de chaque jour; et la miche à peine équilibrée, la voilà qui glisse, se précipite, s'abîme. Recommence, pauvre sisyphe, recommence jusqu'à ce que le bloc, retombant une dernière fois, te fracasse la tête et te délivre enfin [1]. » Même obtenue une certaine aisance, avec la retraite à Sérignan, il se retrouve « paysan, qui tour à tour laboure son carré de papier et son carré de navets [2]. » Pour échapper à ce souci, et aussi pour répandre dans un milieu plus réceptif la science qui le passionne, il rêve d'enseignement dans une Faculté. De belles études publiées dans les *Annales des Sciences Naturelles* lui en aplanissent le chemin. Mais vient un inspecteur général qui l'a deviné et qui, lui-même ayant connu « la misère en habit noir, » lui expose ses déboires et le détourne de ce projet. Il est trop pauvre pour réaliser son rêve [3]. Depuis ce temps lointain, l'Université a fort changé : elle nourrit son homme et elle s'est vue envahie par les primaires. Le rêve de Fabre s'est réalisé pour beaucoup d'autres. Reste à savoir ce que la culture générale y a gagné. Mais primaires ou classiques, un homme de la valeur de Fabre était au-dessus de ces distinctions.

Qu'entreprendre donc pour sortir du mauvais pas ?... La grande industrie du pays est la garance. Il va chercher à obtenir par elle l'impression directe des tissus. Duruy, qui connaît son mérite et sa modestie, qui le présente malgré lui à l'empereur, l'aide un peu dans son entreprise. Le procédé cherché est mis au point, l'usine est en marche. A ce moment précis, on découvre l'alizarine artificielle. L'industrie de la garance est ruinée et avec elle s'écroulent les espérances du pauvre chercheur. Recommence, Sisyphe ! Il faut désormais demander à l'encrier ce que refuse la cuve à teinture [4]. Et c'est ainsi, en application d'une loi universelle, que nous devons à la pauvreté de Fabre et à son souci de gagner la vie des siens, ces beaux livres de lectures et de leçons de choses trop peu connus des éducateurs, — il y a trop de talent pour qu'on les utilise à l'école primaire officielle, et puis leur auteur croit en Dieu, — et cette magnifique série de *Souvenirs Entomologiques* que le public commence à peine à lire et à admirer.

Ainsi donc, peu d'événements dans la carrière de Fabre, en dehors du labeur ininterrompu. Les grandes joies n'y sont guère que celles de la découverte, après les déboires des recherches souvent

[1] VI, p. 62; I, 275.
[2] X, p. 292.
[3] III, p. 192; VII, p. 7.
[4] I, p. 39.
[5] II, p. 2.

[1] VI, p. 4.
[2] III, p. 12.
[3] X, p. 338.
[4] *Ibid.*

infructueuses. Les courses à travers le monde, qu'il rêvait dans son enfance, comme tout bon naturaliste, ne lui ont pas moins manqué que la réalisation de ses autres espoirs [1]. Il a vécu la plus grande part de sa vie entre les étroites limites départementales de la Vaucluse. Sa plus dramatique aventure est peut-être une ascension du Ventoux, — la vingt-troisième qu'il entreprenait, — en août 1865, au cours de laquelle, égaré dans le brouillard avec sept compagnons, il dut prendre sur lui de guider une descente qui pouvait être un saut dans l'abîme [2]. Et l'une des plus grandes dates de sa longue carrière fut sans doute, à ses yeux, celle où il put enfin posséder un coin de terre, une étendue inculte, caillouteuse, brûlée par le soleil, favorable au thym et aux chardons, un *harmas*, comme on dit là-bas. C'est dans cet Eden qu'il construit la maison où s'abriteront ses vieilles années, où il vivra en tête à tête avec l'insecte [3]. C'est là qu'il conduira la plupart de ses merveilleuses expériences, aidé de sa famille, de ses filles et de ses fils, et de l'ancien soldat Favier, qui est transformiste à sa manière. C'est là qu'il se racontera dans ses *Souvenirs*.

Caractère. — Chez un savant vulgaire, la vie ni le caractère n'importent à qui veut étudier leur œuvre. Fabre n'est pas de ceux-là. Il n'en est pas, parce que ce savant pense en philosophe, sent en artiste et s'exprime en poète. Son intelligence curieuse, vive et pénétrante, nous l'avons reconnue déjà au cours de sa vie, ainsi que son inlassable volonté. Mais ce n'est ni l'intelligence ni la volonté qui creusent les grandes différences d'homme à homme : c'est la sensibilité. Comment donner la mesure de la sienne ? C'est à elle qu'il doit sa curiosité passionnée. Il n'est pas de ceux qui ne s'étonnent de rien, ou parce qu'ils ne voient rien, ou parce qu'ils se sont dit une fois pour toutes que les choses sont trop compliquées. A ceux-là rien n'est nouveau, rien n'est découverte. Lui s'étonne sans cesse, parce qu'en effet, autour de nous, tout est mystère. Il s'intéresse aux recherches les plus diverses, interrogeant, avec le même besoin de savoir, et l'insecte, et l'oiseau, et le fossile, et la rondelle de métal de sa collection numismatique : drachme des Massaliètes, piécette d'argent des Voconces, « archives des misères qu'on appelle l'Histoire » [4]. La vie de ses insectes lui est un drame ; il s'y mêle, il la vit avec eux. A l'opposite des faiseurs de systèmes qui élèvent l'animal au périlleux honneur d'une psychologie presque humaine, lui s'abaisse jusqu'à l'insecte et sait, en cela, ne pas déchoir. Dans le chétif coléoptère roulant sa pelotte alimentaire, il s'émeut de sa propre misère. Il ne s'étonne point que tel modeste insecte soit ignoré : il sait que « la renommée est aux bruyants, aux importuns, aux nuisibles » [5]. La destinée de l'hyménoptère lui fait mesurer l'avantage incommensurable que ce serait pour l'humanité « si nous étions moins exposés à voir l'oisif remplacer le laborieux, le crétin l'homme de talent ! [1] » S'il dépense son temps, cette étoffe dont la vie est faite, selon le mot de Montaigne, à s'informer avec minutie des faits et gestes d'un insecte, c'est qu'il en espère une réponse aux questions « qui font le tourment de tout esprit cultivé » : Qu'est-ce que la vie ? Comment remonter à ses origines ? Et quelle réponse donner à « cet autre problème, aux lugubres effrois, le problème de la mort ? [2] »

Ainsi le philosophe interroge l'insecte, et l'insecte, porte-parole d'une vérité supérieure, confirme le philosophe dans ses plus nobles espérances. L'instinct chez la plus humble bête est infaillible. Et nous, nous seuls, nous possédons « le superbe instinct de l'au-delà. » Alors, de sa modeste voix, intervient l'insecte : « Ayez confiance ; jamais instinct n'a fait faillite à ses promesses [3]. » Cette haute affirmation de l'immortalité dans la mort, elle monte aux lèvres de Fabre surtout aux heures des grandes douleurs, quand les ruines s'abattent autour de lui, que les rangs de la famille s'éclaircissent sous les coups de la mort. C'est alors que très simplement il dit sa foi en une meilleure demeure où se retrouvent les disparus [4]. Et d'ailleurs le spectacle des instincts merveilleux confiés à l'insecte n'est-il pas un hymne perpétuel à la divinité ? « Vainement on s'efforcerait de ne voir là que des concordances fortuites : ce n'est pas avec le hasard que s'expliquent de telles harmonies [5]. » Après s'être demandé s'il est possible que l'insecte ait acquis son savoir-faire petit à petit, par une longue suite d'essais fortuits et de tâtonnements aveugles, comme le voudrait la doctrine transformiste, Fabre, d'un haussement d'épaules, rejette l'absurdité : « Un tel ordre naîtrait-il du chaos ; une telle prévision du hasard ; une telle sapience de l'insensé ? Le monde est-il soumis aux fatalités d'évolution du premier atome albumineux qui se coagula en cellule ; ou bien est-il régi par une Intelligence ? Plus je vois, plus j'observe, et plus cette Intelligence rayonne derrière le mystère des choses. » Et si la mode le traite « d'abominable cause-finalier, » cela ne l'émeut guère : « Très peu m'en soucie : l'un des signes d'avoir raison dans l'avenir n'est-ce pas d'être démodé dans le présent ? [6] »

Et cette foi n'est pas seulement à l'abri de toutes les attaques, elle est de celles dont parlait Polyeucte, de celles qui agissent. Devant les « brutalités zoologiques » de notre époque, par lesquelles se trouve renié « tout ce qui donne quelque dignité à notre misérable vie, » il éprouve un sursaut d'indignation : « Assez comme cela ! L'homme, fils du macaque ; le devoir, préjugé

[1] VI, p. 68.
[2] I, p. 181 et s.
[3] II, p. 2 et s.
[4] VII, p. 42.
[5] IV, p. 1.

[1] III, p. 55.
[2] II, p. 42 ; IV, p. 33.
[3] VII, p. 41.
[4] I, p. 323.
[5] I, p. 79.
[6] II, p. 98.

d'imbéciles ; la conscience, leurre de naïfs ; le génie, névrose; l'amour de la patrie, chauvinisme; l'âme, résultante d'énergies cellulaires; Dieu, mythe puéril... Assez, bien assez comme cela ! [1] » Toutes ces théories, il le sait, s'acheminent à leur ruine, tandis que s'affermit sa foi : « La mode passera et les faits resteront, nous ramenant aux bonnes vieilleries de l'âme et de ses immortelles destinées [2]. »

§ 2. — *Le savant*

But. — Si nous sommes parvenus à donner une suffisante idée de la hauteur intellectuelle et morale où se tient cette âme de savant, l'on ne s'étonnera point qu'il propose à ses recherches un but particulièrement élevé. Quand, faisant un retour sur ses misères et ses joies d'enfant, sur ses désillusions et ses rancœurs d'homme qui a vécu, Fabre s'objecte à lui-même l'inutilité pratique du savoir, il se révolte bien vite aux conséquences qu'on en voudrait tirer. Eh oui ! Il sait maintenant que les diamants de la fontaine aux canetons étaient du cristal de roche, la poudre d'or du mica, la corne de pierre une ammonite, le scarabée d'azur une hoplie ! A cela se réduit ce qui fit l'émerveillement de ses jeunes yeux. Il le sait et pourtant il est encore pauvre. Et la tentation lui vient de se méfier du savoir et de ses fêtes, de laisser à d'autres, favorisés de la fortune, le tracas d'expliquer la machine du monde. « Nous les pauvres... creusons notre sillon de bœuf dans les champs du trivial. » Tentation aussitôt repoussée, et de quel geste magnifique ! « Eh bien, non ! — Seul des vivants, l'homme a l'appétit du savoir ; seul il interroge le mystère des choses. Du moindre d'entre nous s'élèvent des pourquoi, noble tourment inconnu de la bête. S'ils parlent en nous avec plus d'insistance, plus d'impérieuse autorité, s'ils nous détournent du lucre, unique but de la vie aux yeux de la plupart, convient-il de s'en plaindre ? Gardons-nous-en bien ; ce serait renier le meilleur de nos dons... Nous succomberons à la peine... Notre consolation sera d'avoir augmenté d'un atome la masse du connu, incomparable trésor de l'humanité [3]. » Si nous ne sentons pas en nous cet admirable dévouement à la science, tâchons du moins d'en comprendre toute la grandeur.

Une science pour laquelle on offre ainsi sa vie ne peut être qu'une science vivante. Et puisque, brisé par l'expérience, parmi toutes les ruines, Fabre retrouve encore debout, pan de mur inébranlable sur sa base bâtie à chaux et à sable, ce même amour pour la vérité scientifique, il ne se peut qu'un pareil amour n'ait eu d'autre objet qu'un monde enclos dans des formules froides et ennuyeuses. Pourtant c'est l'insecte que Fabre étudie. Or avez-vous jamais ouvert un de ces récents livres, — les plus récents sont les pires, — où l'on catalogue les nervures des ailes, où l'on dénombre les articles des palpes ou des antennes, où l'on n'avance dans la classification qu'appuyé sur le chiffre des tarses ? Les malheureux qui ont peiné là-dessus ont fait œuvre très savante, mais tenu le serment de décourager à jamais de les ouvrir quiconque aurait eu le malheur d'en lire une seule ligne [1]. Avez-vous jamais été admis à pénétrer quelque jour dans la nécropole où, sous la vitre protectrice, le collectionneur d'insectes pique et étiquette ses cadavres ? Avez-vous vu manier, dans le coûteux laboratoire moderne, l'aiguille de dissection dépeçant l'insecte éventré, devenu un objet d'horreur ?... Croyez-vous que de telles sciences de mort auraient eu de quoi satisfaire une pareille passion de savoir ? Eloquemment Fabre a répondu : il étudie la bête, mais la bête vivante, et il veut la faire aimer ; son laboratoire n'a d'autre plafond que le ciel bleu. Tandis que les autres scrutent la mort, lui scrute la vie [2]. « Les sangliers ont troublé l'eau claire des fontaines; l'histoire naturelle, à force de perfectionnements cellulaires, est devenue chose odieuse, rebutante; » la langue en semble « empruntée à quelque idiome de Hurons. »

Que faire donc pour ranimer cette étude ? La pénétrer de pensée. Le monde nous intéresse uniquement par les idées que nous nous en formons, et l'idée disparue, tout n'est plus que chaos et néant. Il faut vivifier au foyer de l'âme le ramassis de faits qui ne constituerait qu'un froid catalogue [3].

Méthode. — Mais qu'on ne s'y trompe pas ! Fabre n'est pas un fantaisiste. Ce qu'il demande, ce n'est pas autre chose que de faire de la science comme on fait — ou comme on devrait faire — de la philosophie : avec toute son âme. Nous savons qu'il pénètre son observation de sympathie. Mais sa méthode est rigoureuse. Ce qu'il reproche, plus encore que le pédantisme, aux savants de notre époque, c'est précisément de manquer de méthode. Et tout premièrement de négliger les faits pour des théories prétentieuses. Mille théories, pense-t-il à juste titre, ne valent pas un seul fait soigneusement observé et correctement interprété. Rebutée par les études pénibles, notre paresse se complaît à jongler avec le secret des siècles et l'inconnu de l'être : ainsi en arrive-t-il des théories transformistes, qui sont l'engouement de notre siècle. Mais dès que l'on veut sortir de la phraséologie vague, des généralités nébuleuses, on s'aperçoit que les bases solides font défaut.

Cette base solide, on l'a souvent cherchée dans la simple observation. Précisément dans le domaine entomologique où Fabre se cantonne, on

[1] III, p. 91.
[2] I, p. 298.
[3] VII, p. 269.

[1] Les vieux manuels d'entomologie étaient moins prétentieux et de meilleur accueil. Qui nous rendra le vieux Boitard, que l'on a prétendu refaire et que l'on a lamentablement gâché ?
[2] II, p. 3.
[3] V, p. 36.

n'avait jusqu'à lui pas cherché autre chose. Mais il a trop souvent constaté le vice irrémédiable de cette insuffisante méthode, et, n'en trouvant employée aucune autre plus précise, il a dû l'inventer de toutes pièces. Il a créé la zoologie expérimentale. C'est que l'observation seule est souvent un leurre. Les systèmes les plus opposés la tirent à eux et finissent par s'en accommoder également bien ; de sorte que, dans ce cas, ce n'est plus la nature que nous interrogeons, mais nos propres manières de voir, nos vues personnelles, et par suite la réponse est toujours favorable aux idées que nous caressons. Les actes de l'animal, en particulier, et plus spécialement de l'insecte, admirablement combinés et enchaînés pour atteindre leur fin, peuvent nous en imposer, si nous les interprétons par analogie avec notre propre logique. Seule l'expérimentation est capable de faire émerger le vrai. « L'observation propose le problème, l'expérimentation le résout, si toutefois il peut se résoudre : » telle est la formule qui domine toute l'œuvre de Fabre [1].

On en pourrait extraire un Manuel d'expérimentation entomologique unique au monde. Quand on compare aux quelques expériences très simples et très peu nombreuses de la physiologie classique les innombrables combinaisons que Fabre improvise coup sur coup, devant les situations les plus difficiles et les problèmes les plus complexes, on se demande ce qu'il faut le plus admirer ou de la prodigieuse fécondité de son imagination, ou de la justesse de son coup d'œil, ou de la sûreté de sa logique. Il y a plus d'imagination de cette sorte dans les *Souvenirs Entomologiques* qu'il n'y a d'imagination romanesque dans tout le théâtre romantique. Pour quelques expériences qui ne furent pas conduites avec plus de rigueur, Pasteur a conquis d'un seul coup la célébrité. Il va de soi que nous ne voulons nullement diminuer la gloire de Pasteur ; mais si ses expériences, au lieu de s'appliquer immédiatement à la sauvegarde de vies humaines et de richesses matérielles, n'avaient eu pour but qu'une enquête philosophique touchant aux problèmes les plus élevés, comme celles de Fabre, croyez-vous que son renom aurait atteint la même universalité ?

Dire tous les moyens ingénieux, toutes les habiletés expérimentales, employés par Fabre pour soutirer à l'insecte la parcelle de vérité qui est en lui, cela nous est impossible. Ils varient avec les problèmes, se graduent suivant les difficultés, se substituent l'un à l'autre jusqu'à complète certitude. Un exemple suffira pour montrer la rigueur et la fécondité de la méthode. Tous nos lecteurs connaissent, au moins de réputation, ces insectes qui sont les fossoyeurs du règne animal, les nécrophores. Qu'un cadavre de taupe ou de couleuvre souille le sol, offusque notre vue et notre odorat : aussitôt toute une légion de ces travailleurs se glisse sous le débris, fouille le sol, dessèche le cadavre, l'ensevelit dans une fosse, le fait disparaître sous la terre amoncelée. Or la légende — la légende créée par les savants ; ils ne se contentent pas d'en démolir — s'était emparée de l'humble croquemort. On l'avait *vu*, sur un sol trop dur, prendre son vol et aller chercher quatre de ses pareils pour l'aider à ensevelir une souris ; on l'avait *vu*, rencontrant un crapaud mis à sécher au sommet d'un bâton, creuser sous le bâton, le faire tomber, ensevelir enfin le crapaud. Qu'en croire ? Que d'intelligence dans cet insecte ! Fabre expérimente. 1° Une souris morte est placée sur une brique ; sept nécrophores se trouvent dans la terre aux environs, le tout recouvert d'une cloche. Trois d'entre eux s'escriment pendant six heures autour du cadavre sans résultat. Ils ne songent pas à appeler leurs camarades. 2° Un trépied soutient un réseau de raphia à fleur de terre sur lequel est déposée une taupe. Le réseau est rompu par les nécrophores et l'ensevelissement a lieu comme à l'ordinaire. 3° On augmente la difficulté : la taupe est suspendue par un lien de raphia à une traverse placée sur deux petites fourches. Découverts, les liens sont tranchés et la taupe enfouie. 4° Un poteau vertical supporte, en faisant varier la distance au sol, le petit cadavre. Des jours et des jours, les insectes le travaillent sans songer à creuser sous le poteau, sans songer à détacher le lien. Alors ? Alors l'intelligence et le raisonnement prêtés à cet insecte sont imaginaires. Son instinct est de fouir lorsqu'il sent sur son dos la dépouille funèbre. Il fouit si la bête touche le sol, sinon non. Mais rien de concerté, rien de combiné comme on le voulait dire. Le fossé reste, que l'on voulait combler, entre la raison humaine et l'instinct de l'animal.

Objet. — Cette méthode expérimentale qu'il a innovée, à quel objet précis Fabre l'applique-t-il ? A des recherches que l'on peut dire aussi toutes nouvelles, aux instincts et aux mœurs des insectes. Avant lui quelques naturalistes avaient assurément noté des traits de mœurs, des faits plus ou moins curieux, plus ou moins authentiques d'instincts animaux. Mais ce n'était là qu'une sorte de luxe scientifique, une superfluité à laquelle on avait la tentation de n'accorder qu'une place restreinte. En cela l'on n'avait tort qu'à demi, tant la fantaisie pure avait beau jeu en ces récits. Avec Fabre, l'instinct, les mœurs deviennent l'objet précis de recherches rigoureuses. Bien inspiré fut-il en cela, puisqu'à chaque pas il lui fut donné d'explorer de l'inconnu, de découvrir du nouveau. Devant lui, il put voir se dérouler un champ de merveilles, des ingéniosités à la description desquelles l'esprit le moins philosophique se sent frappé de stupeur. — Les principaux instincts dont il est parvenu à saisir le mécanisme tendent soit à fournir une nourriture à la larve qui sortira de l'œuf, soit à guider l'adulte dans les efforts qu'il fera pour sortir du réduit obscur où il vivait insecte imparfait, soit à diriger l'animal dans ses courses et dans son retour au nid, soit à pressentir les changements météorologiques qui seraient pour

[1] IV, p. 34.

lui un danger, soit encore à lui faire émettre des chants diversement harmonieux.

1° *Alimentation de la larve.* — Posons d'abord nettement les termes du problème, sans lesquels le lecteur ne trouverait rien que de banal dans ce premier énoncé. L'insecte, on le sait, passe par plusieurs états successifs avant d'atteindre l'état adulte : ce sont ses métamorphoses. Elles durent plus ou moins longtemps. Mais une fois adulte, en règle générale, l'insecte n'a qu'un très court espace de temps à vivre. C'est dans ce temps brièvement mesuré qu'il lui faut pourvoir à l'avenir, à un avenir qu'il ne verra pas. La femelle n'a pas seulement à pondre ses œufs; il faut encore qu'aussitôt éclose, la larve, qui n'est très souvent qu'un frêle amas de chairs molles et sans défense, trouve immédiatement sous sa dent de quoi satisfaire son robuste appétit, jusqu'à la transformation dernière. Or cette larve vit dans des conditions très particulières, totalement différentes de celles où se meut l'adulte : souvent carnassière s'il est végétarien ou réciproquement, cachée en quelque souterrain, en quelque tronc d'arbre, etc., alors que l'adulte vogue fièrement en plein ciel, emprisonnée tandis que lui ne connaît que la liberté. Il faudra donc que l'insecte parfait connaisse les goûts, paradoxaux pour lui, de sa descendance et lui fournisse aliment approprié. Mais ce n'est rien encore : la larve carnassière, qui ne verra le jour que dans un temps plus ou moins long, ne devra-t-elle vivre que de décomposition, que de cadavres avariés déposés depuis longtemps par la mère et déjà en partie détruits par les microscopiques agents de la putréfaction ?

Que non pas ! Voyons ce qui se passe, ce que Fabre a découvert. Voici un bel hyménoptère, assez voisin des abeilles et des guêpes, le *Cerceris*. Il vit du nectar des fleurs. Mais pour ses enfants carnivores il chasse les charançons. D'un coup d'aiguillon porté aux centres nerveux par la seule voie qui soit accessible dans leur dure carapace, il les paralyse et les conserve vivants. Ce sont des conserves alimentaires dans toute la fraîcheur de la vie qu'il confectionne, qui se gardent des mois et qui ne sont pas réellement mortes, puisqu'on peut arriver à les faire s'agiter encore [1]. Voici le *Sphex*, autre parent de la guêpe. Il collectionne, lui, dans ses terriers, à l'intention de sa postérité, des grillons et ces sauterelles aux brillantes couleurs que les savants décorent du nom d'éphippigères. A trois reprises il les larde sous la poitrine, que défend pourtant un assez dur cuirassement, négligeant totalement le ventre, pourtant mol et volumineux. Il en fait ainsi de succulentes conserves, un pseudo-cadavre qui sera dévoré tout vif [2]. Un autre hyménoptère, l'Ammophile, s'adresse aux chenilles, à certaines chenilles; parmi l'infinité de points également pénétrables, il en choisit, avec la même infaillibilité que les précédents, une dizaine, toujours les mêmes, ne différant en rien des autres, si ce n'est par le voisinage du système nerveux [1]. Un autre encore, un « frère ennemi » des abeilles, le Philanthe apivore, de toutes les parties vulnérables de l'abeille, n'en retient qu'une seule et plonge avec une précision effrayante son terrible poignard à la base du cou, dans un pertuis d'une fraction de millimètre, là encore et toujours, là seulement où les centres nerveux de sa proie sont accessibles à son arme [2]. Un autre insecte chasseur s'attaque à certaines grosses araignées, à la tarentule et à l'épeire. Va-t-il piquer le ventre dodu que rien ne protège ? Non ! Il pique à la bouche, au point le plus redoutable, le plus difficile à attaquer.

Tous donc, du premier au dernier, nous montrent, clair comme eau de roche, que la structure externe des victimes n'est pour rien dans la méthode de leurs opérations. Ce qui la détermine, c'est exclusivement l'anatomie interne, c'est la position du système nerveux, qu'ils semblent connaître comme pas un de nous. Et ce n'est point pour y instiller quelque liquide antiseptique qui garderait la provision de bouche de leur enfant comme on conserve des sardines : il faut, en opérant, conserver la vie de la victime, sinon la larve périrait. N'est-ce pas là tout ce qu'une science prodigieuse aurait eu peine à trouver ? Et cette infaillibilité si nécessaire n'exclut-elle pas le rêve transformiste de l'instinct se formant petit à petit, par une accumulation d'heureuses réussites ?

2° *Sortie de l'adulte.* — Une autre série de phénomènes va nous apprendre si l'instinct peut être dérivé de l'organe ou si l'organe n'est pas plutôt le serviteur de l'instinct.

Les modes de travail les plus variés sont employés pour la sortie du berceau. Dans tous les cas où celui-ci se trouve en quelque matière dure il faut ceci : que la larve, solidement armée des mâchoires, creuse quelque galerie, établisse quelque travail d'art qui n'offre plus à l'adulte, inexpert au métier de mineur, qu'une très faible résistance. Pour en arriver là, cette larve, d'un aspect si lourd et si bête, déploie des merveilles d'ingéniosité. Avec une persévérance indomptable, avec une prescience qui nous émerveille, le ver ouvre à l'adulte le chemin vers les suprêmes joies du soleil. La larve sait — ou semble savoir ; nous verrons ce qu'il en est en réalité — la forme future de l'adulte et taraude en conséquence. Elle sait l'adulte impatient de lumière et de soleil, et l'y achemine par les voies les plus brèves. Elle a vécu jusque-là dans des couloirs étroits et tortueux ; elle pratique un canal spacieux et régulier, s'inclinant par une douce courbure géométrique vers le dehors [3].

Un gros hyménoptère, hôte des forêts de rési-

[1] I, ch. 1, 4, 5.
[2] I, ch. 10 et s.

[1] I, ch. 15; IV, ch. 12.
[2] IV, ch. 11.
[3] IV, p. 318.

neux, accomplit dans cet ordre d'idée des travaux de la plus haute précision mathématique. Sa galerie décrit une courbe, et cette courbe est contenue dans un plan toujours dirigé suivant l'axe de l'arbre et la station de départ. Et des deux régions de ce plan, c'est toujours celle de moindre trajet que le canal traverse. Les obstacles les plus extraordinaires ne peuvent détourner l'étonnante bête de son plan ni de sa courbe. Du métal l'arrête ? Elle rongera le métal. « Lors de l'expédition de Crimée furent présentés à l'Institut des paquets de cartouches dont les balles avaient été perforées par le *Sirex juvencus ;* un peu plus tard, à l'arsenal de Grenoble, le *Sirex gigas* se frayait une pareille issue [1]. » La larve se trouvait dans les caisses à cartouches : fidèle à sa courbe et à son plan, elle avait troué le plomb. Quelle boussole guide donc ce mineur et tant d'autres larves dont l'industrie n'est pas moindre ? Ce n'est pas la structure du bois, l'expérience l'apprend ; ce n'est pas une impression chimique, thermique, électrique ; ce n'est pas le son ; ce n'est pas la pesanteur. Qu'est-ce ? Sans doute une sensibilité spéciale, c'est-à-dire l'inconnu. C'est l'aveu de notre ignorance, et il faut en arriver, avec Fabre, à « cette fortifiante pensée » d'Anaxagore, laconique résumé de toutes les recherches du naturaliste :

Νοῦς πάντα διεκοσμήσε [2].

3° *L'instinct de direction.* — Les termes du nouveau problème qui se pose maintenant à nous sont connus de tous, au moins dans ces limites : il est admis que le chat retrouve toujours la maison de son maître ; de même, le pigeon voyageur, l'abeille, — que l'on proposait récemment de lui substituer pour le transport des dépêches militaires, — semblent doués d'une faculté particulière pour se guider à travers les airs. Que peut bien être cette qualité psychique si spéciale ? Fabre se l'est demandé en expérimentant sur l'Abeille maçonne. Il transportait à des points habilement variés ses Abeilles de muraille, les marquait d'une couleur adhérente et repérait les retours au nid. Ses expériences lui apprirent que cet insecte garde la mémoire de l'emplacement du nid, non du nid lui-même. Il revient inlassablement à l'emplacement, même quand le nid n'y est plus. Celui-ci transporté à quelques mètres, il ne le reconnaît plus ; s'il le visite en furetant, il ne s'y arrête pas, n'y revient pas, ne s'en préoccupe pas, ne s'inquiète nullement de sa larve qu'il y voit abandonnée. Si on lui substitue, à l'emplacement primitif, le nid d'un autre, aussitôt il l'adopte et continue ses travaux. Singulière mémoire, que Fabre qualifie heureusement de topographique. C'est la carte du pays que l'insecte semble connaître. Comment ? Quelle force le mène ? L'électricité ! suggérait Darwin. L'expérience a montré abondamment qu'il n'en était rien. Ici encore l'inconnu demeure [1].

4° *Instinct et météorologie.* — Une faculté ignorée, des sens inconnus, telle est la formule où une fois encore va nous ramener l'étude de l'instinct. Un coléoptère qui s'est fixé la tâche de faire disparaître sous terre les immondices abandonnés sur le sol par l'homme ou les herbivores, le géotrupe, sort de son terrier aux dernières lueurs du soir. Mais il n'en sort que si la température est douce, si l'atmosphère est tranquille et chaude. S'il pleut, s'il fait froid, il se contente des ressources amassées sous terre. Il pressent le temps qu'il fera la nuit. Par une belle soirée où l'on s'attend à un beau lendemain, le géotrupe ne sort pas : il a flairé l'averse : de fait la pluie survient pendant la nuit. Par un ciel couvert, par vent du midi, le géotrupe sort : on croyait à la pluie : la nuit est belle et le lendemain radieux. Fait plus curieux encore : de la Provence, il a, pendant plusieurs jours de suite, par une agitation extraordinaire, un émoi et un affolement tout à fait en dehors de ses habitudes, signalé une forte dépression barométrique qui se traduisait à ce moment par des tempêtes d'une violence inouïe dans le nord de la France [2].

5° *Le chant.* — L'oiseau et l'homme ne sont pas seuls à posséder l'art du chant. L'insecte, bien antérieur à eux, le premier-né des populations terrestres, est aussi « le premier des lyriques. » Et chez l'insecte, ce n'est pas celui dont l'organisation est la plus élevée, le scarabée, l'abeille ou le papillon, c'est celui qui touche de plus près aux ébauches primitives gardées par les schistes houillers, c'est le grillon et la sauterelle, simples orthoptères, c'est la cigale, moins parfaite encore (hémiptère). Très curieux est le mécanisme de l'appareil sonore sur lequel sauterelles et cigales célèbrent leur joie de vivre, « chantent les délices de l'existence, le ventre plein et l'échine au soleil. » Ce chant, « il anime le gazon, il susurre les réjouissances et les tribulations de la vie, il sonne aux alentours le rappel amoureux, il charme les longues attentes des solitaires, il dit la suprême floraison de la bête. Son coup d'archet est presque une voix. » Or cet instinct du chant, si l'on suit son histoire dans les archives de la géologie, se montre à nous fort déconcertant. Contemporains des âges géologiques très lointains, l'orthoptère et l'hémiptère furent sans doute des premiers à mêler au bruissement de la vie une note harmonieuse. « Ils chantaient avant que le reptile sût exhaler son souffle. » Tout est muet encore, et l'insecte stridule déjà exactement comme de nos jours, puisque l'appareil sonore qu'il possède dans ces âges lointains s'est transmis jusqu'à nous sans changements essentiels. « Puis, bien que le poumon ait paru, silence, sauf des ronflements de narines. Voici qu'un jour le batracien coasse, et bientôt, sans préparation, viennent se mêler à cet

[1] IV, p. 325.
[2] *Ibid.*

[1] I, ch. 21 ; II, ch. 7 et 8.
[2] V, p. 178.

odieux concert les trilles de la caille, les couplets sifflés du merle et les accents de la fauvette. Le larynx par excellence est né. Qu'en feront les tard-venus ? L'âne et le marcassin nous donnent la réponse. C'est pire que halte ; c'est rétrogradation énorme, jusqu'à ce qu'un suprême bond conduise au larynx de l'homme. »

Comment donc concilier ces faits avec l'évolution progressive des théoriciens ? « On n'y reconnaît, continue Fabre, qu'essors brusques, intermittences, reculs soudains, épanouissements non annoncés par ce qui précède, non continués par ce qui suit ; on n'y trouve qu'une énigme indéchiffrable par les seules virtualités de la cellule (primitive), ce commode oreiller de qui n'a pas le courage de scruter plus à fond [1]. »

Nature de l'instinct. — Mais enfin, qu'est-ce donc que ce mystérieux instinct, auquel nous n'avons vu jusqu'ici réaliser que des prodiges ? C'est la faculté la plus bornée, la plus obtuse, la plus stupide qui soit. D'innombrables expériences de Fabre, en démontrant l'infaillibilité de l'instinct, ont en même temps démontré l'étroitesse de ses limites. L'instinct est infaillible dans la série d'opérations qui lui sont imposées : hors de là, cette faculté surhumaine abandonne l'animal à la plus épaisse obscurité intellectuelle. A une abeille maçonne en train de construire la première assise de sa cellule, donnez en échange une cellule achevée, garnie de miel au complet. Va-t-elle s'épargner les fatigues de la bâtisse et de la récolte ? Non ! En étant à la première assise, elle bâtit par-dessus le nouveau logis ce qu'elle aurait dû bâtir pour l'ancien. Inversement, à une maçonne qui en est à la phase des approvisionnements donnez une cellule seulement ébauchée : elle continue à y placer ses provisions malgré la capacité insuffisante. D'autres faits analogues se présentent nombreux. L'histoire de l'instinct est pleine de ces aberrations de la bête aux prises avec l'expérimentateur. Un insecte chasseur d'araignées, à qui l'on a enlevé son œuf et qui l'a pu constater, continue à emmagasiner des araignées dans la cellule vide et la clôt soigneusement. « Il met les scellés sur le néant. » Plus encore : son nid disparu, il continue à en crépir l'emplacement, à le surmonter de l'habituelle toiture. Une chenille, celle du grand-paon, dont on a tronqué le cocon en construction, continue paisiblement les derniers achèvements sans s'inquiéter de réparer la brèche, malgré la perte certaine du papillon futur. Ainsi donc l'animal est industrieux comme l'estomac est savant chimiste, sans connaître le but ni les moyens. Il n'est ni libre, ni conscient ; il ne peut rien ajouter d'essentiel à la marche de son travail, il n'y peut rien retrancher. L'expérience ne l'instruit pas. Il ne peut revenir en arrière, remonter à l'antécédent. Tout ce qui est fait est fait, par là même qu'il est fait. « Une impulsion aveugle l'engage de tel acte dans un second, de ce second dans un troisième, etc., jusqu'à l'achèvement de l'œuvre, sans possibilité pour l'insecte de remonter le courant de son activité si des conditions accidentelles viennent l'exiger, même de la façon la plus impérieuse. Le cycle entier parcouru, l'ouvrage se trouve très logiquement fait par un ouvrier dépourvu de toute logique [1]. » D'un mot, l'instinct est un ingénieux mécanisme : là un rouage ne marche que commandé par le rouage précédent.

Portée philosophique de l'œuvre. — De tout cela une conséquence se dégage inéluctable : la théorie transformiste de l'instinct, créé par l'habitude, constitué petit à petit de générations en générations, est d'une parfaite absurdité. Une machine ne se construit pas d'elle-même. Fabre, qui avait en profonde vénération la personne de Darwin pour « sa noblesse de caractère et sa candeur de savant [2], » n'a cessé de proclamer l'inconsistance de ses théories, aussi bien d'ailleurs que de celles de Lamarck. De l'*adaptation au milieu*, il a montré les contradictions et les puérilités [3]. Le *mimétisme* se heurte à 99 exceptions sur 100 [4]. La *sélection* est illusoire et la *lutte pour la vie* est une sottise [5]. La fameuse loi d'après laquelle *la fonction crée l'organe* se heurte aux faits : un même organe, un même outil suffisent pour des fonctions très diverses : la même mandibule moissonne chez une espèce, chez l'autre découpe, malaxe, pétrit, râpe le bois mort ou gâche le mortier. Ainsi de ces théories et de toutes les autres qui y touchent de près. A leur place, une grande vérité que le savant naturaliste ne cesse de proclamer : « l'idée dominant la matière ». Il répète « la profonde pensée de Virgile : *Mens agitat molem* [6]. » Toute sa science se tourne en un hymne d'admiration devant la puissance créatrice.

Quant aux grands systèmes qui veulent la méconnaître, ils ne lui plaisent pas plus que ne lui plaisait le fameux tableau du passage de la mer Rouge, dont il s'est amusé à conter l'histoire.

« L'artiste avait jeté sur la toile un large ruban du plus vif vermillon, et c'était tout.

— Oui, voilà bien la mer Rouge, disait le curé, examinant le chef-d'œuvre avant de le payer ; voilà bien la mer Rouge ; mais où sont les Hébreux ?

— Ils sont passés, répliquait le peintre.

— Et les Egyptiens ?

— Ils vont venir.

Des transformations se sont passées, des transformations vont venir. De grâce, ne pourrait-on nous montrer des transformations qui se font ? [7] »

[1] VI, p. 183.

[1] IV, p. 48
[2] II, p. 99.
[3] III, p. 67.
[4] *Ibid.*, p. 77.
[5] IV, p. 175.
[6] *Ibid.*, p. 161.
[7] III, p. 107.

ACTES DU SAINT-SIÈGE

Le nº 14 (15 octobre) des *Acta* contient deux Lettres de Pie X, des nominations par la Propagande et deux jugements de la Rote.

Lettres de S. S. Pie X

1º 12 juillet 1911. — A M. Schmitt, président du Comité qui prépare le Congrès des catholiques allemands à Mayence (centenaire de la naissance de Ketteler).

2º 30 août. — Aux Patriarche, archevêques et évêques catholiques d'Arménie, pour les convoquer en concile national à Rome.

S. Rote Romaine

1er juillet 1911, *Marseille*. — Déclaration de nullité du mariage entre Emile Raulier et Léonie Planchut, *ob simulatum consensum ex parte viri*. Celui-ci s'était marié pour avoir la dot. Marié le 17 mai 1898, il touchait la dot le 31 et fuyait le lendemain en volant les boucles d'oreilles de sa femme ; depuis lors, pas de nouvelles. — Citons seulement ce passage :

Matrimonium essentialiter consistit in contrahentium consensu, qui est anima contractus ; consensus autem debet esse verus. Quod si quis exterius celebret ac ritum matrimonialem observet, actu tamen voluntatis expresse et positive rejiciat contractum, vel ejus obligationes substantiales, consensus dicitur simulatus et fictus, et matrimonium nullum est. Hoc verificatur etiam in hypothesi, qua actu positivo et expresso una tantum rejiciatur obligatio substantialis, v. g. vinculi perpetuitas, eodemque tempore intentio adsit contrahendi matrimonium : « Nam cum jus sit relativum obligationi, si pars mente nunc excludit aut limitat obligationem matrimonialem, eo ipso excludit aut limitat matrimoniale jus, et ideo deficit consensus et matrimonium. Id potest et alio modo declarari. In casu sunt duo voluntatis actus positivi et contrarii ; contrahens enim vult matrimonium, quia ex hypothesi vult illud contrahere, et simul non vult, excludens aut limitans obligationem, et ideo jus. Hic posterior voluntatis actus priorem destruit, vel, si mavis, isti duo contrarii positivi voluntatis actus mutuo se elidunt, et ita ipse nil vult, ideoque plane deest matrimonialis consensus. » Gasparri, *De Matrimonio*, n. 919, 3a edit. Simulatio autem, cum sit factum internum, probatu difficillima est. Attamen Doctores omnes admittunt eam satis probatam esse : 1º si manifesta sit causa, seu motivum simulationis ; 2º si simulatio ipsa evincatur ex circumstantiis antecedentibus, concomitantibus, et subsequentibus matrimonium...

Neque aliquo in pretio habendum est factum consummationis matrimonii. Consummatio enim libidini potius, quam amori conjugali tribuenda est. Deinde prudentia, seu melius calliditas docebat, ut simulatio tamdiu duraret, usque dum ejus auctor sua vota expleverit, ne uxor in suspicionem adduceretur ; quod perbelle Leonia deinceps intellexit, quum judici asseruit : « Pour atteindre son but, il a dû passer par les phases du mariage. »

25 juillet 1911, *Rome*. — Une demande de pension présentée par certains professeurs de l'ancien Institut pontifical *Angelo Mai* n'est pas admise.

QUESTIONS de science ecclésiastique

CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — J'aurais besoin de quelques explications sur la secte des « Vieux-Catholiques » que je ne connais pas du tout.

Je dois avoir sous peu dans ma paroisse une petite fille d'une douzaine d'années élevée dans cette religion, et on me demande de l'instruire dans la religion catholique et de lui faire faire sa première communion.

R. — Au point de vue de la situation *doctrinale*, les *Vieux-Catholiques* sont *hérétiques* parce qu'ils nient l'*infaillibilité pontificale ;* ils forment donc une *secte hérétique* et on doit leur appliquer les mêmes règles que l'on applique à l'abjuration des protestants.

On trouve dans les *Collectanea* plusieurs documents examinant la question sous toutes ses formes. Nous donnerons les passages les plus importants.

1º *Instruction de la Propagande du 26 juillet 1845 :* — « ... Baptizatos porro ab hodiernis hæreticis denuo a catholicis baptizari non est imprudens nec insuetum, propter hæreticorum incertam et suspectam praxim ; non tamen eo nomine quod dubitetur de fidei baptizantium capitibus. Etenim, si certo constaret prædictos hæreticos legitimam adhibuisse formam, materiam atque intentionem, rebaptizare prorsus non liceret, ut omnes norunt... [1]. »

2º *Lettre du Saint-Office du 6 avril 1859 :* — « ... 1. An baptizati ab hæreticis promiscue sint sub conditione baptizandi ? — 2. An saltem illi quos non constat in particulari valide baptizatos fuisse ? — Ad utrumque ac alia similia fiat satis per resolutionem S. Cong. Conc., cui obsequendum esse probat Benedictus XIV *(De Synodo*, lib. IV, c. VI, n. 7) : — Die 29 martii 1683 : *An et quibus casibus baptizati ab hæreticis debeant sub conditione baptizari si ad fidem catholicam convertuntur ?* Respondit : *Non esse rebaptizandos nisi adsit dubium invaliditatis baptismi.* Itaque luculenter patet non præceps, nec temere baptismum iterandum esse, sed in singulis casibus diligenter instituto examine a testibus fide dignis, si repertum fuerit eo loci valide baptizari consuevisse, acquiescendum erit ; si vero adhuc probabile dubitandi motivum supererit, tunc conversus rebaptizabitur sub conditione. — Ast hujus negotii judicium cuinam committendum ? Ad hoc... dicendum esse : posse *episcopum* regulariter loquendo, in casibus ubi non urgeat necessitas et alias jure non definitis, sibi reservare judicium ; quinimo, quandoque, ob graviores difficultates, ad S. Sedem tum in quæstionibus de baptismo, cum in quolibet alio catholicæ doctrinæ themate recurrendum esse jura decernunt... [2]. »

3º *Instruction du Saint-Office du 24 janvier 1877 :* — « XIII. Decretum de rebaptizandis sub conditione omnibus indiscriminatim qui fuere apud schismaticos in Abissinia baptizati, Emi Patres minime probaverunt. Nemo enim ignorat validum esse baptismum ab hæretico vel schismatico ministro collatum, si nihil eorum, quæ ab Ecclesia Romana præscribuntur circa materiam, formam atque intentionem fuerit omissum, nec baptismum hujusmodi posse, licet sub conditione, absque gravi piaculo et irregularitatis pœna renovari, nisi eo tantum eventu quo dubium adsit probabile invaliditatis baptismi. Non igitur quæcumque levis in contrarium suspicio vel scrupulus sufficit ad hoc ut

[1] *Collectanea*, t. I, n. 999, p. 541.
[2] *Ibid.*, t. I, n. 1174, p. 641.

sub conditione quis iterum baptizetur, sed omnino requiritur *probabilis dubitatio*, quæ facta etiam diligenti indagine, discuti nullo modo possit... [1]. »

4° *Instruction du Saint-Office du 24 janvier 1877 :* — Il s'agissait de baptêmes conférés par les Méthodistes, dont plusieurs ne croient pas à l'efficacité du rite expiatoire du sacrement. Voici les règles à suivre :

« ... Necessariæ sunt accuratæ et prudentes investigationes in singulis casibus per quas, tam de facto seu de collato baptismo, quam de modo administrationis cognitio obtineatur, juxta quam judicium de singulis casibus erit pronunciandum. Quod si, prædictis investigationibus adhibitis, certo cognoscatur baptismum collatum non fuisse, aut rite non fuisse administratum, tunc absolute, hoc est absque ulla conditione, valide eos baptizare poteris et debebis qui se præsentaverint ut in sinu Ecclesiæ recipiantur ; si vero ex iisdem investigationibus nihil certi deducatur et adhuc prudens dubium supersit, tunc secreto et sub conditione eos baptizare debebis [2]. »

5° *Décret du Saint-Office du 20 novembre 1878 :* — « Utrum conferri debeat baptismus sub conditione hæreticis qui ad catholicam fidem convertuntur, ex quocumque loco proveniant et ad quamcumque sectam pertineant ?

« Resp. *Negative :* sed in conversione hæreticorum, a quocumque loco vel a quacumque secta venerint, inquirendum est de validitate baptismi in hæresi suscepti. Instituto igitur in singulis casibus examine, si compertum fuerit aut nullum aut nulliter collatum fuisse, baptizandi erunt absolute. Si autem pro temporum et locorum ratione, investigatione peracta, nihil sive pro validitate, sive pro invaliditate detegatur, aut adhuc probabile dubium de baptismi validitate supersit, tunc sub conditione secreto baptizentur. Demum si constiterit validum fuisse, recipiendi erunt tantummodo ad abjurationem et ad professionem fidei [3]. »

6° *Décret du Saint-Office du 21 février 1883 :* — « Utrum, si post diligentem indagationem de valore baptismi a ministro hæretico collati, nihil constiterit nisi ministellum baptizantem pertinuisse ad sectam anglicanam, cujus rituale validam præscribit materiam et formam, hoc factum sufficiat ad præsumendam baptismi validitatem, ita ut ad licite conferendum baptisma conditionatum speciali argumento probari debeat ejus invaliditas ; an vero debeat præsumi invaliditas baptismi a tali ministello collati, ita ut sacerdos in tali casu conditionate rebaptizans irregularitatem non incurrat ? — Resp. *Detur Decretum fer. IV 20 nov. 1878.* Quoad *irregularitatem* vero, juxta exposita, *non fuisse incursam* [4]. »

On peut ainsi résumer les règles tracées dans les documents cités plus haut :

I. Il est impossible de fixer une ligne de conduite uniforme soit pour conférer le baptême, soit pour le refuser, aux personnes qui ont été baptisées par des ministres hérétiques. De fait, il est de foi que ceux-ci peuvent baptiser validement en employant la matière et la forme prescrite dans l'Eglise catholique et en ayant l'intention de faire ce que l'Eglise fait. Il faut donc une enquête pour chaque cas.

II. En cas de nécessité, c'est au ministre du baptême à faire cette enquête, afin de ne pas exposer une personne à mourir sans baptême si l'on recourait à l'évêque.

Pour les cas ordinaires, lorsque le temps ne presse pas, c'est à l'évêque qu'est réservé le droit de prononcer sur la validité du baptême conféré à telle ou telle personne par des hérétiques.

Si la question présente trop de difficultés, l'évêque doit recourir au Saint-Siège, s'il en a le temps.

III. L'enquête doit porter sur deux points : l'*existence* du baptême et sa *validité*.

1° Le baptême a-t il été conféré à la personne visée ? — En cas de réponse *négative*, on doit la baptiser sans aucune condition. En cas de réponse *affirmative*, on poursuit l'enquête.

2° Le baptême conféré par un hérétique, l'a-t-il été validement ? En d'autres termes, le ministre hérétique a-t il employé l'eau naturelle, en la versant sur une partie principale du corps, en prononçant la forme voulue et en ayant l'intention de faire ce que l'Eglise fait, purifier l'âme du péché originel ?

a) Si la réponse est affirmative à toutes ces questions, le baptême est valide et il n'y a qu'à procéder à l'abjuration et à la profession de foi.

b) Si la réponse est négative pour l'une ou l'autre des questions précédentes, il faut baptiser sans condition.

c) Si, après une enquête sérieuse, on ne peut dire si le baptême est valide ou non, il faut rebaptiser, mais sous condition.

IV. Rebaptiser, même sous condition, une personne dont le baptême n'est pas douteux d'une manière probable, c'est poser un acte défendu *sub gravi* et encourir l'*irrégularité*.

Conclusion. — Pour le cas proposé, notre correspondant doit s'adresser à son Ordinaire et faire avec lui l'enquête dont il est question plus haut, et ensuite il suivra la ligne de conduite qui lui sera tracée.

Q. — Une Société de missionnaires possède en Europe un Séminaire dont on a choisi un des membres comme *procureur* pour représenter à Rome ladite Société. Chacun peut par son entremise communiquer avec le Saint-Siège ; mais *de fait*, seuls arrivent à destination les rapports ou les plaintes que le Séminaire veut bien laisser introduire.

Si, par exemple, on avait à se plaindre de quelque personnage bien en cour ou du Séminaire lui même, le procureur mettrait sans hésitation aucune le rapport au panier.

Notre éloignement, d'autre part, est tel qu'il nous est absolument impossible d'entrer en relation avec qui que ce soit et que, voulu ou non, un fossé immense est creusé entre le Saint-Siège et nous.

L'*Ami* pourrait-il nous indiquer la marche à suivre pour qu'il nous soit possible, le cas échéant, de nous mettre en rapport avec la Propagande ? A quels avocats accrédités auprès des Congrégations pourrait-on s'adresser ? Quels seraient approximativement leurs tarifs ?

R. — Vous vous illusionnez beaucoup sur la difficulté des communications possibles pour vous et les vôtres avec la Propagande. N'importe qui, de n'importe quel pays, en n'importe quelle langue, peut toujours écrire directement — A Son Eminence le Cardinal Préfet de la Propagande, à Rome — une lettre qui sera lue dans les bureaux,

[1] *Ibid.*, t. I, n. 1293, p. 728.
[2] *Ibid.*, t. II, n. 1465, p. 100.
[3] *Ibid.*, t. II, n. 1504, p. 127.
[4] *Ibid.*, t. II, n. 1590, p. 182.

et recevra l'accueil qu'elle peut comporter. Sans doute, la manière normale et plus correcte de correspondre avec Rome est de passer par l'entremise des intermédiaires hiérarchiques. Mais on n'ignore pas à Rome que c'est là parfois une manière de ne pas correspondre du tout, puisqu'en définitive le sort de la correspondance est livré au caprice de l'intermédiaire, qui peut abuser de son rôle. Aussi n'est-on pas surpris de recevoir des lettres émanant directement de missionnaires, et passant par dessus ou en dehors de la filière ordinaire.

Le procédé n'a rien qui puisse choquer, si l'auteur de la lettre prend soin de dire les motifs qui le déterminent à agir ainsi, et si dans l'ensemble il s'arrange de manière à concilier le respect dû à ses supérieurs avec le besoin qu'il a d'entrer directement en pourparlers avec la Propagande.

Evidemment, tout légitime qu'il soit, le procédé n'en est pas moins anormal, et d'usage seulement occasionnel. La Propagande le rappelle quelquefois aux consultants, en les invitant à l'observation des règles hiérarchiques, quand elle ne juge pas qu'on ait eu raison de s'y soustraire. D'autre part, le missionnaire qui passe outre ainsi à la révérence hiérarchique administrative, doit s'attendre aux conséquences éventuelles de sa démarche, si la Propagande juge bon d'informer ses supérieurs de sa démarche.

Quant à avoir à Rome un procureur occulte à côté du procureur officiel, on ne voit pas bien la raison d'être de cette institution, qui aurait tous les inconvénients de la correspondance directe sans les avantages. L'agent qui accepterait ce rôle serait vite « brûlé. » Trop secrets et inavouables officiellement seraient les motifs de son intervention pour que la Propagande ne fût pas tentée de fermer simplement l'oreille à ses sollicitations qu'elle jugerait aussi indiscrètes que peu qualifiées. S'il s'agissait d'une affaire à suivre auprès de la Congrégation, d'une affaire où l'intervention d'un tiers serait acceptée comme normale, la question devenant autre appellerait une réponse différente. Mais c'est là une occurrence plus rare que ne vise pas notre vénérable consultant.

On nous permettra bien, avant de finir, de rappeler que, en règle très générale, et à part des circonstances tout à fait exceptionnelles, le mieux, à tous points de vue, est encore de suivre la voie commune, quitte à ne pas atteindre le résultat cherché. C'est quelque chose, et c'est beaucoup, d'avoir fait ce qu'on *devait* faire, et de garder ensuite sa conscience bien en paix, quoi qu'il arrive par la faute des règles d'ordre supérieur auxquelles on a prudemment obéi.

Q. — 1° Vous dites, dans la 3e partie de votre article sur les pouvoirs des Vicaires Apostoliques, que « le rôle premier du provicaire est d'assumer la direction de la mission *au spirituel* à la mort du vicaire apostolique, si celui-ci n'a pas de coadjuteur avec future succession. » Notre règlement dit : *au spirituel et au temporel*. La direction au temporel est-elle un privilège spécial à notre Société ?

2° Vous dites aussi qué le Vicaire Apostolique peut choisir deux provicaires et que, « en cas de décès de l'un de ces deux provicaires, le survivant reçoit toute la charge du vicariat. »

Il me semble que vous raisonnez ainsi, si je vous ai bien compris : « Le rôle premier du provicaire est de prendre la direction de la mission à la mort du vicaire apostolique. » Or « le vicaire apostolique peut choisir deux provicaires. » Donc s'il en a choisi deux, tous les deux prennent la direction du vicariat à sa mort. Donc « en cas de décès de l'un de ces deux provicaires, le survivant reçoit toute la charge du vicariat. »

Ici nous comprenons la chose tout autrement. Nous basant sur l'article 100 de notre Règlement, nous croyons que le 1er provicaire est pour recueillir la succession, et le 2e pour aider à l'administration de la mission pendant la vie du vicaire apostolique seulement, et nous disons : « A la mort du Vicaire Apostolique, s'il y a deux provicaires, le 1er gouverne, le 2e perd tous ses droits de provicaire et rentre dans le rang ; si donc le 1er vient à mourir lui aussi pendant la vacance du siège, ce n'est pas le 2e qui le remplace puisqu'il n'est plus rien, mais le plus ancien des missionnaires du vicariat. » (Dec. S. C. de Prop. F. 5 mart. 1787). *Quid de jure ?*

3° Benoît XIV emploie le mot vicaire général au lieu de provicaire apostolique. Peut-on conclure de là que nos provicaires jouissent des privilèges accordés aux vicaires généraux par le *Motu proprio* du 21 février 1905 (art. 62 et ss.) et que par conséquent ils sont des protonotaires titulaires ?

R. — Ad I. C'est, en effet, le *rôle premier* du Provicaire, d'assumer *au spirituel* la direction du territoire vacant par la mort du Vicaire Apostolique. Ceci n'exclut pas, toutefois, qu'il ne prenne aussi la direction du Vicariat *au temporel*, et cela va de soi. Comme nous l'avions dit quelques lignes plus haut, l'intention de cet article n'était pas d'exposer au long le rôle des Provicaires. Il suffisait d'avoir dit que ceux-ci devaient prendre *l'administration* du Vicariat à la mort du Vicaire Apostolique, et ajouté que Benoît XIV leur avait délégué les pouvoirs des *Vicaires Capitulaires*.

Ad II. Il est bien exact que, lorsqu'il existe deux provicaires, *en cas de décès de l'un d'eux, le survivant reçoit toute la charge du vicariat.* Et cette affirmation n'est pas le fruit du raisonnement qu'on suppose, mais bien l'objet d'une déclaration explicite de la S. C. de la Propagande. Dans le décret du 20 mai 1786 *(Coll.* 583) que nous avons précédemment cité, elle donne aux Vicaires Apostoliques la faculté de nommer « *non unum tantum, sed duos provicarios qui in casu mortis aut absentiæ Vicarii Apostolici omnimodam potestatem et jurisdictionem habeant. Recedente autem uno ex hisce provicariis, plena jurisdictio et administratio in altero superstite consolidetur.* »

Il serait d'ailleurs erroné de penser, comme dans le raisonnement qu'on suppose à tort être le nôtre, que si le Vicaire Apostolique a choisi deux Provicaires, « tous deux prennent la direction du Vicariat à sa mort. » Car ils ne la prennent pas tous deux ensemble, mais successivement. Ceci encore est expressément dit dans le décret de la

Propagande du 19 septembre 1787 *(Coll.* 591) : « Qui (duo Provicarii) non simul et cumulative, sed prius qui fuerit prior nominatus, et in ejus defectu alter, debeat... Vicariatus aut Episcopatus administrationem suscipere. »

Le deuxième provicaire ne rentre donc pas aussi complètement « dans le rang » qu'on le dit, et ce n'est qu'à son défaut, et au défaut même d'un successeur éventuel désigné par lui (S. C. Prop. Fid., *ibid.)*, que le plus ancien missionnaire prend l'administration du vicariat. Si donc le deuxième provicaire est nommé seulement « pour aider à l'administration de la mission pendant la vie du Vicaire Apostolique » et « perd ensuite tous ses droits de provicaire, » il n'est pas, à proprement parler, un provicaire, mais simplement un missionnaire à qui le Vicaire Apostolique demande plus particulièrement son aide pour l'administration.

Puis donc que l'occasion nous en est donnée, voici dans quel ordre se succèdent, s'il y a lieu, d'après les documents de la *Collectanea*, les divers administrateurs du vicariat pendant la vacance : 1° le premier provicaire nommé ; 2° le deuxième provicaire nommé, s'il y en a un ; 3° le missionnaire désigné par le provicaire survivant ; 4° le missionnaire le plus ancien. Enfin, en cas de contestation entre divers missionnaires, il faut recourir au Vicaire Apostolique le plus voisin, de même que si le Provicaire était persécuté par les infidèles ou si l'on ne pouvait le rejoindre sans danger. (S. C. Prop. F., 2 juillet et 29 sept. 1827 ; *(Coll.* 797 et 800).

Ad III. Les Provicaires, appelés par Benoît XIV Vicaires généraux, comme nous l'avons dit ailleurs, diffèrent notablement des Vicaires généraux des évêques diocésains. Malgré le terme, qui leur convient d'ailleurs parfaitement, on peut dire qu'ils ne sont pas de vrais *Vicaires généraux*, pas plus qu'à la mort du Vicaire Apostolique ils ne sont de vrais *Vicaires capitulaires*.

Auront-ils donc ou n'auront-ils pas la consolation de porter, pendant qu'ils sont en charge, le titre de *Protonotaires Apostoliques titulaires* ou *honoraires ?* — Nous savons que *favores sunt ampliandi,* mais il faut considérer d'autre part que bon nombre de privilèges honorifiques des évêques diocésains n'appartiennent pas aux Vicaires Apostoliques bien que revêtus de l'épiscopat : ils ne peuvent pas donner les indulgences que peuvent donner les évêques diocésains, ils ne peuvent pas être nommés au Canon de la messe, ils ne peuvent pas avoir de trône, ils ne peuvent pas porter la *cappa magna*, etc. Si donc les privilèges honorifiques des évêques diocésains sont jusqu'ici, en grande partie, refusés aux Vicaires Apostoliques, il semble qu'on puisse conclure logiquement que les privilèges honorifiques concédés aux Vicaires généraux des évêques diocécains n'appartiennent pas aux Provicaires.

Q. — Dans un diocèse où les paroisses ne sont pas encore établies, un curé et un vicaire reçoivent de leur évêque *la même* feuille de pouvoirs. Cependant le curé ne veut pas que le vicaire entende en confession qui que ce soit sans un billet signé par lui curé.

Est-il vrai que le curé pécherait en agissant ainsi ? Si sa conduite n'est pas conforme à la théologie et au droit canon, le bon curé est prêt à la réformer.

R. — Voilà qui est étrange, invraisemblable, pour un peu nous dirions impossible ! La *même* feuille de pouvoirs au curé et au vicaire ! Comment cela ? Met-on les deux sur le même pied ? Ils sont tous deux curés, alors, d'après leur feuille ?... à moins qu'ils ne soient tous deux vicaires ! Pourquoi n'avoir pas précisé en quoi les feuilles sont les *mêmes* et en quoi elles *diffèrent?* Car, enfin, il est tout clair qu'il doit y avoir différence.

Voulez-vous dire que ces deux prêtres reçoivent les mêmes pouvoirs pour le sacrement de Pénitence seulement ? Cela pourrait se comprendre quant à l'extension du pouvoir, objectivement parlant, mais réserve faite du caractère originel de la juridiction qui est *ordinaire* dans le curé et *déléguée* chez le vicaire. Prenons donc cette hypothèse qui, faute de précisions meilleures, semble répondre mieux au libellé général de votre question.

Si curé et vicaire ont les mêmes pouvoirs de confesser les mêmes personnes, sur le même terrain, pour les mêmes cas (sans réserve particulière), cela veut dire que le vicaire a reçu, au point de vue de la Pénitence, des pouvoirs délégués exactement aussi étendus que ceux de son curé, en d'autres termes qu'il a, quoique sous forme de délégation, des pouvoirs de curé. Quant au curé, sa feuille, si elle est bien rédigée, ne doit point lui conférer de pouvoirs d'absoudre, ceux-ci étant implicitement compris dans son titre canonique de curé. Tout au plus est-il imaginable que l'Evêque, en dehors de ses pouvoirs normaux de curé, lui aura, comme au vicaire, délégué l'absolution de cas réservés qui échapperaient sans cela à sa juridiction ordinaire.

Un point, un seul, et le plus important, reste à éclaircir, que la consultation laisse dans une ombre épaisse. Quel est le régime des vicaires dans ce pays lointain ?

Ils sont délégués par l'Evêque, et non par le curé, nous le supposons, et c'est entendu. Mais encore, quelles conditions les statuts diocésains mettent-ils ou ne mettent-ils pas à l'exercice de la juridiction vicariale ? Dans quelle mesure le vicaire est-il subordonné au bon plaisir, à l'autorisation du curé ? Sauf meilleur informé — et l'on nous informe très peu, très mal, précisément sur le point délicat de la question — sauf meilleur informé, nous sommes portés à présumer que le régime vicarial là-bas ne doit pas sensiblement différer de ce qu'il est très généralement dans nos pays catholiques d'Europe.

Or, chez nous, si les Evêques subordonnent parfois le ministère vicarial à la volonté du curé pour certaines fonctions paroissiales déterminées,

et ordinairement spécifiées, le mariage par exemple, il en va tout autrement pour le sacrement de Pénitence, lequel, vu son extrême utilité pour les fidèles, est dégagé de toutes conditions limitatives, au moins *quoad validitatem*, en ce qui concerne l'intervention du curé. La procédure bizarre dont on nous parle dans le cas présent serait donc considérée comme un abus manifeste, et certainement désavouée par les Evêques, comme canoniquement insoutenable, parce que contraire à leur intention, autant que préjudiciable aux intérêts des fidèles.

Voyez, cher confrère, si la même conclusion s'impose, et pour les mêmes raisons, dans votre pays. Pour notre part, nous le croyons très fermement, jusqu'à preuve du contraire. Le curé en question doit tout de suite renoncer à cette étrange pratique, qui n'est justifiée ni par le droit commun, ni par son interprétation pratique universellement consacrée dans l'usage des fidèles en pays européens catholiques.

Q. — 1° Discutant tout dernièrement avec des confrères érudits (l'un est docteur en théologie), j'ai été très étonné de leur entendre affirmer que le péché mortel était extrêmement rare, parce que, disaient-ils, pour le commettre il faut *a)* matière grave, *b)* plein consentement et *c)* l'intention de vouloir offenser Dieu. Or le plus ordinairement l'une de ces trois conditions fait défaut. Que pensez-vous de cette « intention de vouloir offenser Dieu ? » Mes manuels de théologie n'en parlaient pas de mon temps, mais depuis...

2° A la saison dernière, un prêtre d'un diocèse étranger se trouvant à l'hôtel avec une famille amie, avait amené à se confesser le père qui depuis au moins 30 ans ne s'était pas approché des sacrements, tout en ayant des sentiments religieux et allant même à l'église. Cet homme avait manifesté le désir de s'adresser à ce prêtre, qui l'avait ramené ; mais celui-ci n'ayant pas de pouvoirs, il fut obligé de prier mon curé de lui en demander pour cette circonstance exceptionnelle. On s'empressa de le faire, mais rien ne vint de l'évêché ; après 5 ou 6 jours d'attente, cette famille étant sur le point de repartir, ce prêtre étranger, très ennuyé, vint conférer avec mon curé, et fouillant plusieurs manuels de théologie pour chercher une solution, ils découvrirent dans Gury, paraît-il, que d'après une opinion probable, le curé pouvait déléguer... Se basant sur cette probabilité, mon curé l'autorisa à confesser son converti qui communia le lendemain.

Deux jours après, lorsque cette famille était partie, notre vicaire général répond en disant qu'il avait voulu répondre sur le moment et accorder les pouvoirs, mais l'ayant oublié, il avait égaré la lettre de demande urgente et la retrouvant il s'empressait d'y répondre, peut-être trop tard !... et c'était vrai.

Quid ad validitatem absolutionis ? Que fallait-il faire dans la circonstance ?

R. — Ad I. En dehors de la matière grave connue et acceptée comme telle, deux conditions sont nécessaires pour commettre un péché grave : la pleine advertance, et le plein consentement.

Il y a pleine advertance quand l'esprit n'est empêché par rien de s'appliquer à son objet. Telle est l'advertance de l'homme qui est bien éveillé, très maître de soi, et que rien ne distrait. Il n'est pas nécessaire, on le voit, que l'advertance soit réflexe, c'est-à-dire que l'agent ait conscience qu'elle résulte de la connaissance qu'il possède au moment où est posé l'acte coupable. Il n'est pas nécessaire non plus que l'attention se porte sur la faute en tant qu'elle est une *offense faite à Dieu*, c'est-à-dire en tant qu'elle est considérée sous cet aspect d'une façon formelle et explicite ; il suffit que celui qui la commet sache bien qu'elle est réprouvée par la voix de la conscience ; s'il sait cela, il sait aussi, d'une science confuse peut-être, mais en tout cas suffisante, qu'elle est réprouvée par le Législateur suprême dont la conscience n'est que le héraut.

Le consentement suit ordinairement l'advertance. Quand cet acte de l'intelligence s'est produit dans les conditions que nous venons d'expliquer, le consentement est plein et entier si la volonté le donne librement, c'est-à-dire sans que rien vienne du dedans ou de dehors entraver, forcer ou nécessiter sa propre détermination.

Telles sont, *en principe*, les conditions requises pour l'imputabilité d'une faute grave. Dès lors qu'elles existent, l'intention d'offenser Dieu existe aussi, et il n'est nullement nécessaire que cette intention soit formelle, explicite, ou à plus forte raison réflexe. Vous pouvez soutenir cela hardiment, eussiez-vous en face de vous des confrères plus érudits encore que ceux dont les affirmations vous ont, à bon droit, surpris.

Est-ce à dire que, selon nous, le péché mortel soit très fréquent ? — Vous auriez tort de l'affirmer, car il ne faut pas oublier que l'advertance de l'intelligence et la liberté de la volonté peuvent être diminuées par une foule d'*adjuncta* dont le confesseur doit tenir compte dans chaque cas particulier. Mais nous ne disons pas non plus et nous n'aimons pas qu'on dise que le péché mortel est extrêmement rare. Sur cette question de la fréquence ou de la rareté, *en fait*, du péché mortel, nous nous sommes, il y a quelques années, très longuement expliqué. Veuillez relire et méditer ce que nous avons écrit, et vous comprendrez qu'en pareille matière on doit être très réservé, si l'on ne veut s'exposer à commettre, soit dans un sens, soit dans un autre, de regrettables exagérations. (Voir *Ami* 1902, p. 801-806 ; 1904, p. 21).

Ad II. Pour qu'un prêtre puisse absoudre validement, il ne suffit pas qu'il ait la juridiction, il faut de plus, et au préalable, qu'il soit *approuvé ;* ou plutôt, il faut, aux termes mêmes du Concile de Trente, ou bien qu'il jouisse d'un bénéfice paroissial, ou bien qu'il soit approuvé. De telle sorte que, d'après certains auteurs, l'approbation ne serait requise que pour les prêtres qui ne sont pas curés. (Ballerini, *Op. Th. Mor.* [3], v, n. 377 ; Lehmkuhl, *Theol. Mor.* [11], II, n. 488, not.; *Casus*, II, n. 420). Cette opinion paraissant probable, on peut, au moins en cas de nécessité, la suivre, car si la juridiction fait défaut, on sait que dans ce cas l'Eglise y supplée.

Si donc le prêtre en question était curé dans son diocèse, nous croyons que l'absolution donnée

par lui fut valide, puisque d'une part le curé de l'endroit lui avait délégué, et il pouvait le faire, sa juridiction, et que d'autre part, d'après un sentiment soutenable, il pouvait se passer de l'approbation de l'Ordinaire. Mais s'il n'était pas curé, l'absolution est certainement nulle pour défaut de pouvoirs. Que le vicaire général ait eu, au reçu de la demande, l'intention de les accorder, c'est très possible ; en fait, il ne les a accordés que plus tard, alors qu'ils étaient inutiles.

Ce qu'il fallait faire ?... Réitérer la demande, télégraphier au besoin ; en tout cas, ne pas se laisser acculer à la dernière minute, avant de savoir si l'évêché accordait ou n'accordait pas les pouvoirs sollicités.

Q. — 1° Quand on récite l'*Angelus* en commun, doit-on scinder chacun des 3 versets et des 3 *Ave Maria*, ou bien le célébrant peut-il réciter chaque verset en entier et le peuple répondre chaque fois par un *Ave Maria* en entier ?

2° Le dimanche soir, doit-on réciter l'*Angelus* à genoux ou debout, et pour quel motif ?

R. — Ad I. D'après le texte officiel de l'*Angelus*, les versets sont partagés en deux parties, comme on les dit dans la récitation ordinaire, et la méthode que vous signalez n'y est pas conforme. Y a-t-il danger pour les indulgences ? Nous n'avons pas qualité pour le dire d'une manière absolument sûre. Aussi *conseillons nous* de suivre la méthode ordinaire : ce que les fidèles accepteront volontiers dès qu'ils en comprendront le motif.

Ad II. Le pape Benoît XIV, par une notification de Son E. le Cardinal Vicaire publiée le 20 avril 1742, déclara que ces prières devaient se réciter debout *tous les dimanches de l'année à partir des premières vêpres, c'est-à-dire depuis le samedi soir* [1].

C'est évidemment pour imiter la pratique suivie pour les antiennes qui se récitent après l'office, et qui se disent debout le dimanche, parce que le jour du dimanche, ainsi que l'office lui-même du dimanche, représentent la résurrection de Jésus-Christ ; or, on se tient debout pour honorer cette glorieuse résurrection [2].

Q. — Doit-on rester debout pour l'*Angelus* le dimanche soir ? En Carême on est debout à midi le samedi à cause des 1res vêpres déjà dites. Mais le dimanche soir, les 2es vêpres sont terminées et l'office du lendemain a été commencé. Il semblerait que l'*Angelus* doit se réciter à genoux.

R. — Vous prenez une concession *bénévole* de l'Eglise par rapport à l'office du lendemain, pour une *règle obligatoire*. En fait, le dimanche ecclésiastique ne se termine qu'à minuit, puisque la récitation de l'office du dimanche peut être faite *validement* et même, avec une cause raisonnable, *licitement* jusqu'à minuit dans la nuit du dimanche au lundi : preuve évidente que si, par tolérance, on peut déjà commencer l'office du lundi, on n'a pas encore terminé la journée du dimanche.

Cette distinction se trouve formellement exprimée dans plusieurs décrets de la S. C. des Rites pour les antiennes qui terminent l'office et dont la rubrique a évidemment inspiré celle de l'*Angelus*. D'après ces décrets, par le mot *dimanche* il faut entendre depuis les vêpres récitées le samedi après midi, jusqu'à minuit du dimanche, s'il s'agit de réciter une heure de l'office du dimanche ; mais, s'il s'agit d'une heure de l'office du lundi que l'on commencerait le dimanche soir, alors on réciterait encore debout jusqu'au crépuscule et à genoux après le crépuscule [1].

Q. — Des religieuses vivant en communauté dans un hôpital qu'elles desservent, disent leur *Angelus* sans sonnerie aucune de cloche.

La cloche de l'hôpital sonne pour les malades une demi-heure avant et une demi-heure après. Cette sonnerie suffirait-elle en y ajoutant 3 fois 3 coups ?

Ou suffirait-il de tinter la clochette qui sert pour la messe ?

R. — Nous pensons que ces religieuses, dans un hôpital qui ne leur appartient pas, peuvent profiter de la concession de Léon XIII en date du 3 avril 1884, qui accorde les indulgences de l'*Angelus* aux fidèles qu'une raison suffisante empêche de se mettre à genoux ou de prêter attention au son de la cloche, pourvu qu'ils récitent l'*Angelus* le matin, ou vers midi, ou le soir.

Les supérieurs de communauté sont tenus, dans les maisons qui leur appartiennent, pour répondre aux désirs du Saint-Siège, de faire sonner à peu près aux mêmes heures que dans les paroisses ; mais dans les maisons qui ne leur appartiennent pas, ils peuvent utiliser la sonnerie de la paroisse, ou réciter l'*Angelus* à une heure fixe.

Q. — Peut-on gagner les indulgences en récitant continuellement l'*Angelus* debout, sans raison ?

Le fait de réciter en communauté, dans une salle ou au réfectoire, constitue-t-il une raison suffisante pour se tenir debout ?

R. — Nous n'avons pas qualité pour résoudre cette question, qui est du ressort de la section du Saint-Office pour les Indulgences.

Comme il s'agit de la *validité* de la récitation, nous ne pouvons nous prononcer avec autorité. En attendant la solution, nous conseillons de suivre la règle générale.

Q. — L'indulgence de 7 ans et 7 quar. accordée aux saints Noms de « Jésus, Marie, Joseph » est-elle applicable aux âmes du purgatoire ?

R. — Voici le texte de la concession du 8 juin 1906 : « 3° Ad devotionem in Jesum et Mariam et Joseph magisque fovendam, implorat orator, ut fidelibus eorum nomina conjunctim invocan-

[1] *Raccoltà*, p. 210.
[2] Maugère, *Le Bréviaire romain commenté*, p. 387.

[1] S. R. C., 12 nov. 1831, n. 2682, ad 42 ; — 12 août 1818, n. 2587, ad 8. — Cf. Maugère, *Le Bréviaire romain commenté*, p. 387.

tibus, prouti frequentissimum in Hispania, concedatur *toties quoties* indulgentia septem annorum totidemque quadragenarum ; necnon plenaria semel in mense lucranda, pro rite confessis ac communione refectis, qui dictam invocationem quotidie recitare consueverint. — Resp. *Juxta preces in Domino quoad omnia* [1]. »

Pour qu'une indulgence soit applicable aux âmes du purgatoire, il faut qu'il en soit fait mention dans l'acte de concession, où l'on insère la clause *defunctis quoque applicabilem*. Quand on ne la rencontre pas dans une concession, l'indulgence n'est que pour les vivants.

Toutefois, en vertu d'un décret de la S. C. des Indulgences (du 8 déc. 1897) mentionné dans la *Raccoltà*, toutes les indulgences contenues dans ce Recueil sont applicables aux âmes du Purgatoire, à l'exception de l'indulgence *in articulo mortis* [2].

Comme la concession du 8 juin 1906 ne mentionne pas l'application aux âmes du purgatoire, elle ne leur est pas applicable. Comme d'autre part elle n'est pas encore insérée dans la *Raccoltà*, elle est aussi de ce chef privée de l'application.

Toutefois, pour ceux qui ont fait l'acte héroïque, toutes les indulgences déjà concédées ou à concéder sont applicables aux âmes du purgatoire [3].

Q. — Un jeune homme a été renvoyé d'un Grand Séminaire il y a plusieurs années. Il est entré dans une Congrégation de missionnaires où il a fait profession. Aujourd'hui il est prêtre. Pourrait-il être admis dans un Ordre contemplatif où il se croit appelé, nonobstant le décret *De quibusdam Postulantibus in religiosas familias non admittendis* ? Ou bien ce récent décret lui enlèverait-il le droit que lui accorde le droit canon de passer dans un Ordre plus parfait ?

R. — Nous pensons que le prêtre en question peut profiter, pour demander son admission dans un Ordre contemplatif, de la concession contenue dans le décret du 5 avril 1910, *ad II* :

An ii, qui in aliqua familia religiosa primam tantum professionem emiserant ante publicationem decreti, valide admitti possint ad alteram professionem, scilicet solemnem in ordinibus regularibus et perpetuam in cœteris Institutis, si in decreto comprehensi fuerint ? — Resp. *Affirmative ;* sed superiores sub *gravi* obligatione tenentur : *a)* opportunas, secretas juratasque informationes exquirere Superiorum Seminarii, vel Collegii vel Instituti religiosi *a quo*, circa veras causas exitus alumnorum, de quibus agitur ; *b)* moraliter aliunde certos fieri et de bonis eorum religiosis moribus et de solidæ vocationis argumentis, et, si agatur de clericis candidatis, etiam de idoneitate litteraria. Et superiores *a quo*, graviter onerata eorum conscientia, tenentur sincere et sub juramento, secretas hujusmodi informationes a superioribus *ad quos* exquisitas transmittere [4].

Q. — Un curé chargé de desservir par binage une autre paroisse doit-il deux messes *pro populo* ?

R. — Un curé chargé d'un *binage* doit dire deux messes *pro populo* toutes les fois qu'il y a *deux paroisses proprement dites*.

Au Concordat, les paroisses ont été déterminées d'un commun accord entre les évêques et l'administration civile. D'après la jurisprudence du Saint-Siège, il fallait, après le Concordat, le concours du pouvoir civil en France pour établir de nouvelles paroisses : c'était une conséquence naturelle de l'obligation prise par l'Etat de payer les nouveaux curés.

La loi de Séparation, votée *contre* le gré du Saint-Siège, ne pouvait pas anéantir le Concordat, conclu d'un *commun* accord, de sorte que ce contrat subsiste au point de vue canonique. En fait, toutefois, l'Etat refuse de payer les curés et il renonce volontairement aux droits qu'il tirait du Concordat pour l'érection des nouvelles paroisses, de sorte que les évêques, pris par la nécessité de pourvoir aux besoins spirituels, usent seuls du pouvoir de démembrer, comme dans les contrées où le droit commun est en vigueur.

Il suit de là que si un évêque démembre une paroisse en suivant les règles prescrites par le droit commun, il faudra *deux* messes *pro populo*, une dans chaque église paroissiale.

En cas d'un indult permettant de satisfaire par une seule messe aux deux obligations, le curé est libre de l'intention de l'une des deux messes.

Nous ne pensons pas qu'il y ait obligation pour celui qui a deux paroisses à dire la messe de paroisse plutôt dans l'une que dans l'autre. Dès lors qu'il a acquitté la messe *pro populo* pour les deux paroisses dans l'une ou l'autre église, il a rempli toute son obligation pour ses fidèles.

Q. — Quelles sont les règles relatives à la confession pour les indulgences ?

R. — 1° Toutes les personnes qui ont la louable habitude de la communion quotidienne peuvent, alors même qu'elles l'auraient omise une ou deux fois par semaine, gagner toutes les indulgences pour lesquelles la confession est requise, sans être obligées à la confession autrement que par la loi générale de l'Eglise qui prescrit la confession annuelle. Cette concession est du 14 février 1906 [1].

2° Toutes les personnes qui ne sont pas admises à la communion quotidienne, doivent, d'après la loi générale de l'Eglise, se confesser au moins *une fois la semaine* pour pouvoir gagner toutes les indulgences qui se rencontrent d'une fois à l'autre.

3° A la sollicitation des évêques dont les diocèses manquent de prêtres, le Saint-Siège étend le délai de la confession à la *quinzaine*. C'est aux fidèles à s'enquérir si ce privilège existe dans leur diocèse [2].

---

[1] *Analecta*, 1906, p. 349.
[2] *Raccoltà*, p. xxii.
[3] *Ibid.*, p. 530.
[4] *Ami* 1910, p. 434.

[1] *Ami*, 1906, p. 296.
[2] Hilgers, *Manuel des Indulgences*, p. 86.

CAUSERIES AVEC UN JEUNE CURÉ

XVII

LE STYLE DE LA RENAISSANCE

SOMMAIRE. — **I. L'architecture. — 1. Ses prototypes.** — I. L'ARCHITECTURE GRECQUE. — *A)* QUESTION HISTORIQUE. — 1° Les *origines* ou âge préhistorique : — *a)* Ethnologie : — les Pélasges. — *b)* Leur architecture. — 2° L'art *mycénien :* — *a)* Ethnologie. — *b)* L'architecture mycénienne. — 3° Période *archaïque :* — *a)* Ethnologie. — *b)* L'architecture grecque à l'époque archaïque. — 4° Le *siècle de Périclès* ou l'apogée : — *a)* Ethnologie. — *b)* L'architecture au siècle de Périclès : — 1. Le théâtre. — 2. Les propylées. — 3. Les stades. — 4. Les temples. — 5. L'architecture privée. — 5° Le *IVe siècle* avant J.-C. : *a)* Ethnologie. — *b)* L'architecture grecque du IVe siècle. - 6° L'*art alexandrin :* — *a)* Ethnologie. — *b)* L'architecture de l'art alexandrin.

B) SA TECHNIQUE. — 1° *Définition de l'architecture grecque :* — *a)* Formule. — *b)* Le *module* grec. = 2° *L'ordre d'architecture :* — *a)* Le *piédestal :* — 1. Base. — 2. Dé. — 3. Cimaise. — *b)* La *colonne :* — 1. Base. — 2. Fût. — 3. Chapiteau. — *c)* L'*entablement :* — 1. Architrave. — 2. Frise. — 3. Corniche. — 4. Attique. = 3° *Les moulures des ordres anciens :* — *a)* Moulures *simples :* — 1. Filet. — 2. Plinthe ou plate-bande. — 3. Baguette. — 4. Tore ou boudin. — 5. Gorge. — 6. Ove ou quart-de-rond. — 7. Cavet. — 8. Congé ou escape. — *b)* Moulures *composées :* — 1. Talon. — 2. Doucine. — 3. Scotie. — 4. Larmier. = 4° *Autres ornements :* — 1. Modillons. — 2. Denticules. — 3. Mutules. — 4. Acrotères. — 5. Cannelures. 6. Rudentures. — 7. Triglyphes. — 8. Frontons. — 9. Oves. — 10. Palmettes. — 11. Tresses. — 12. Cariatides ; — Télamons. = 5° *Les divers ordres grecs :* — *a)* Le *dorique :* — 1. Origine du dorique : — son nom ; — date. — 2. Architecture du dorique : — Piédestal : son absence ; — Colonne dorique : — fût ; — chapiteau dorique. — Entablement dorique : — architrave ; — frise ; — corniche. — 3. Caractère spécial du dorique. — *b)* L'*ionique :* — 1. Origine : — nom ; — géographie. — 2. Architecture de l'ionique : — Le piédestal ionique. — La colonne ionique : — base ; — fût ; — chapiteau. — L'entablement ionique : — architrave ; — frise ; — corniche. — 3. Caractère spécial de l'ionique. — *c)* Le *corinthien :* — 1. Origine : — nom ; — occasion de sa découverte ; — question historique. — 2. Architecture du corinthien : — son chapiteau. — 3. Caractère spécial du corinthien. = 6° *Les architectes grecs :* — *a)* Leur situation dans la cité. — *b)* Matériaux employés par eux. — *c)* Moyens dont ils disposent. — *d)* Les architectes les plus renommés : — Phidias, — Ictinos, — Callicratès, — Mnésiclès, etc. = 7° *Le chef-d'œuvre de l'architecture grecque :* — le Parthénon : — *a)* Son histoire. — *b)* Son architecture : — 1. Plan. — 2. Ordre. — 3. Matériaux. — 4. Prix. — 5. Esthétique du Parthénon. — *c)* Son archéologie. = 8° *L'origine des ordres grecs :* — *a)* Opinion de Vitruve. — *b)* Système de Perrot. — *c)* Système de Viollet-le-Duc. = 9° *Caractères généraux de l'architecture grecque :* — *a)* Emprunts faits à l'Orient. — *b)* Caractère original et rationnel de l'art grec. — *c)* Les défauts de l'art grec. — Bibliographie.

Définition de la Renaissance. — C'est la période artistique qui s'étend de la fin du XVe siècle, sous le règne de Charles VII, jusque vers le milieu du règne d'Henri IV (1600).

— Quelle en est la note caractéristique ?

— C'est le retour des écrivains et des artistes à l'antiquité gréco-latine. Aussi le nom de *Renaissance* a été fort improprement donné à ce style, car l'art fut loin de sommeiller pendant les belles périodes romanes du XIIe siècle et les splendeurs de l'art gothique des XIIIe et XIVe siècles. Ce n'était pas une *renaissance*, mais plutôt un *retour vers le passé*, une reprise des formes et des ordres antiques gréco-romains, et par conséquent une rupture complète avec le style ogival. On allait abandonner l'arcade en tiers point pour reprendre le plein cintre délaissé depuis le XIIe siècle ; une immense révolution allait s'opérer dans l'architecture, la sculpture et la peinture. Nous le verrons en étudiant séparément ces trois parties essentielles de l'art.

Art. 1er. — L'architecture de la Renaissance

— D'après ce que vous venez de dire, l'architecture de la Renaissance est un retour à l'architecture gréco-latine. Mais nous n'avons pas encore abordé à fond celle-ci.

— Aussi, avant d'étudier les produits de l'architecture de la Renaissance dans les diverses contrées de l'Europe, il nous faut étudier ses prototypes.

§ 1er — SES PROTOTYPES

On les trouve 1° dans l'architecture des Grecs, 2° dans celle des Etrusques et 3° dans celle des Romains.

1° *L'architecture grecque*

Il y a une question *historique* et une question *technique* à résoudre.

1. La question historique

I. Les origines ou âge préhistorique. — 1° *L'ethnologie : — les Pélasges.* — Les Grecs, descendus de Japhet par *Javan* ou *Ion*, forment trois grandes familles qui dans l'espace de près de trois mille ans se succèdent ou se mêlent sur le sol de la Grèce : Pélasges, Hellènes, Héraclides. Elles appartenaient à la race *aryenne* qui se distingue par son initiative, son humeur inquiète et son instinct voyageur et qui semble poussée par la Providence dans sa marche lente vers l'Occident.

Une branche de ce peuple envahisseur, ayant traversé l'Hellespont, s'établit dans les régions montagneuses et boisées de la Thrace et de la Macédoine, tandis qu'une autre occupait les côtes de l'Asie Mineure, colonisait les îles de la mer Egée et peuplait une partie de la Grèce continentale.

Cette dernière forma, dès les temps préhistoriques, la race *pélasgique*, que l'on a longtemps prise pour une population indigène, et qui, les monuments l'attestent, était déjà établie en Grèce au temps de la XVIIIe dynastie des Pharaons.

2° *Leur architecture.* — La Grèce primitive n'a pas connu cet âge d'or dont rêvaient plus tard ses poètes. Comme les autres pays, elle a été

livrée aux tâtonnements de l'âge de pierre. Les premiers habitants vivaient dans des cavernes, taillaient dans le silex leurs instruments et leurs armes. Plus tard, ils apprirent à travailler l'argile, le cuivre, l'or, l'argent, enfin le fer.

De ce premier âge datent probablement les murailles brutes des plus vieilles acropoles, les premières de ces forteresses dites *pélasgiques* où s'entassent d'énormes blocs irréguliers, les vieux temples cavernes de Délos et du Mont Ocha.

II. L'art mycénien. — 1° *Ethnologie.* — Des bandes aventureuses, Cariens, Lélèges, Minyens, Crétois, Tyrrhéniens, commencèrent de bonne heure à courir à travers l'archipel, à écumer la mer sur leurs barques, à piller les côtes. Du chaos de ces races primitives se dégagèrent peu à peu les tribus proprement helléniques. Elles s'éveillèrent vite au contact de l'Orient. Plusieurs légendes, comme des documents trouvés dans la vallée du Nil, attestent de vieilles relations avec l'Egypte. L'Assyrie elle-même a exercé une action par l'intermédiaire des Lydo-Phrygiens et autres populations de l'Asie Mineure. Les marins de Phénicie, avec leurs marchandises, ont apporté les éléments de leur art composite sur les côtes de la mer Egée. Les découvertes toutes récentes de Cnosse semblent prouver que la Crète a joué un rôle encore plus décisif dans cette première initiation des Hellènes. Bien d'autres trouvailles à Rhodes, à Troie, à Mycènes, etc., attestent que les populations indigènes ont reçu souvent la visite et les marchandises des marins d'Orient, ont étudié leurs procédés, et se sont inspirées de leurs leçons pour faire autrement.

Peu à peu, sous ces multiples influences, se développa la civilisation dite *mycénienne,* dont Mycènes était l'un des centres principaux, mais qui a rayonné tout autour de la mer Egée. C'est la Grèce de l'âge héroïque, celle des épopées et de la légende, des Argonautes, du cycle thébain et de la guerre de Troie. Cette Grèce-là avait une organisation patriarcale ou féodale avec sa hiérarchie de familles, de phratries et de tribus, ses rois ou chefs militaires assistés d'hétaires et d'un conseil d'anciens, ses châteaux forts ou camps de refuge, son goût des aventures et des grands coups d'épée, avec ses repas copieux, ses défis épiques et ses religions encore empreintes de naturalisme. Les souvenirs de ces temps héroïques ont fasciné plus tard l'imagination des Hellènes : inépuisable trésor de légendes chères aux artistes et aux poètes.

— C'est la tradition familiale, si fortement organisée dans les descendants de Sem, que nous retrouvons dans les descendants de Japhet qui peuplèrent l'Europe et dont nous venons. Ces hommes nous ont-ils laissé des témoins authentiques de leur splendeur en architecture ?

2° *L'architecture mycénienne.* — On trouve des tombeaux-trésors en encorbellement à Orchomène de Béotie, en Argolide, dans le sud de la Thessalonie ; des ruines de palais à Tirynthe, à Mycènes, à Cnosse ; et, presque partout, d'antiques acropoles aux murailles massives toujours debout.

Sur plusieurs points, dans des ruines importantes, on sent encore vivre l'âme et l'art de la Grèce héroïque. Si l'on parcourt les tranchées récemment ouvertes dans la colline d'Hissarlik, on y retrouve les traces de plusieurs villes superposées : et l'une de ces villes, probablement celle de Priam, a conservé une partie de ses gros murs d'enceinte, de ses poternes, de ses longues rampes d'accès. Au fond de la plaine d'Argolide, près d'un grand ravin, dans un cirque de montagnes et de rocs nus dont l'aspect sauvage et presque terrifiant semble évoquer la légende sanglante des Atrides, Mycènes conduit le pèlerin de surprise en surprise. D'abord la ville basse avec ses débris de remparts et de maisons, avec sa nécropole, son trésor d'Atrée, et ses autres tombeaux en encorbellement, dont la structure savante déconcerte les architectes. Puis la ville haute, l'acropole, avec ses énormes murs partout conservés à une grande hauteur, avec ses poternes, ses rampes et sa *Porte des lions* que surmontent deux lionnes affrontées, avec sa mystérieuse *agora,* aux deux rangées circulaires de dalles fichées en terre, avec les trous béants de ses tombeaux non moins mystérieux, où probablement n'ont pas été ensevelis Agamemnon et ses compagnons, mais d'où sont sortis tant de trésors : masques funéraires en or, armes, épées et poignards à incrustations ou ciselures, bijoux, poteries, toutes ces merveilles qui suffisent à remplir une salle du musée d'Athènes. Enfin, les ruines d'un temple, et d'un palais tout en haut de l'acropole, sur le plateau qui domine un horizon de montagnes et toute la plaine d'Argolide.

Non loin de là, sur la route de Nauplie, se dresse la forteresse de Tirynthe, une sorte de refuge, comme chez les Gaulois ou au moyen âge. C'était le château fort du chef où toute la tribu trouvait un abri en cas d'alerte. Il s'élève sur un rocher long de 300 mètres, large de cent. Il est enveloppé de tous côtés par de très grosses murailles, qui étaient hautes de vingt mètres, épaisses de dix à vingt, flanquées de tours et de rampes, percées de poternes, d'escaliers, de grandes galeries ogivales et de casemates. Le château comprenait trois enceintes de niveaux différents. Les terrasses inférieures servaient à loger la garnison et à abriter la population. La terrasse supérieure portait l'habitation du chef, composée d'une vaste cour avec portiques, écuries et magasins, de grands appartements groupés autour du *mégaron,* ou salle des hommes, et du *gynécée,* où se cachaient le dépôt d'armes et le trésor. Sur des soubassements de pierre s'élevaient les murs en brique crue, décorés de plaques métalliques ou de fresques, couverts d'une charpente en bois et d'un toit à deux rampants prolongé en terrasse.

Le château de Tirynthe a désormais un rival : le grand édifice de style mycénien qu'on vient de découvrir près de Cnosse en Crète. On y reconnaît les mêmes dispositions générales : communs et magasins d'approvisionnement, *mégaron* et *gynécée*. On y a trouvé des poteries et des bijoux analogues à ceux de Mycènes ou de Tirynthe : une tête de taureau en plâtre peint; des statuettes et des fragments de stèles qui trahissent des influences égyptiennes ou chaldéennes; une riche collection de tablettes en terre cuite qui portent des inscriptions dans une langue inconnue; surtout une très curieuse série de fresques dont nous parlerons plus tard.

Suivant quelques archéologues, le palais de Cnosse, malgré la régularité relative de son plan, ne serait rien autre chose que le fameux Labyrinthe du roi Minos. En tout cas, ce monument et sa décoration datent certainement de la période dite *mycénienne*. Après Troie, Tirynthe et Mycènes, Cnosse évoque pour nous, avec une précision surprenante, l'âge héroïque de la Grèce.

— Tous ces détails nous permettent de reproduire en esprit l'architecture des villes de la Palestine au moment où les Hébreux y sont entrés dans la personne d'Abraham et plus tard à la conquête de Josué.

III. Période archaïque. — 1° *Ethnologie*. — L'époque archaïque commence entre le x^e^ et le IX^e^ siècle av. J.-C., vers la fin du règne de Salomon. A cette époque, quand les rapsodes allaient de ville en ville initiant le monde hellénique aux premiers chants homériques, la civilisation et l'art mycéniens n'étaient plus depuis longtemps qu'un souvenir : souvenir d'autant plus cher qu'étaient venus des temps plus sombres. Aux héros avaient succédé des hommes et, quand on les avait vus descendre du Nord, ces hommes, qu'attendaient de si brillantes destinées, étaient presque des barbares. Comme plus tard les Francs en Gaule, les Vandales en Afrique, ils avaient commencé par anéantir la brillante civilisation des pays conquis; mais ils se mirent vite à la reconstruire. A la société des temps héroïques et à l'art *mycénien*, ils substituèrent une société nouvelle et un art nouveau.

L'invasion des Doriens, en déterminant une forte poussée de peuples et en jetant une foule de Grecs sur des rivages lointains, avait ébranlé tout le système des royautés achéennes et du régime patriarcal. Les conquérants et les colons, pour se défendre contre des populations sujettes ou hostiles, durent resserrer les liens des tribus entre elles. En même temps, le progrès du commerce, de la richesse mobilière, l'invention de la monnaie et la propagation de l'écriture émancipèrent les classes inférieures. Partout prévalut une nouvelle organisation sociale, qui devait exercer une action décisive sur le développement de l'art et qui eut pour principe la *cité*. Monarchique à l'origine, la cité s'achemina, à travers des révolutions, vers le régime républicain, d'abord aristocratique, puis démocratique.

Lycurgue donna des lois à Sparte, Dracon et Solon à Athènes; chaque législation nouvelle consacra quelque conquête des classes inférieures.

Le domaine de l'art se partagea dès lors, comme la Grèce, entre deux grandes races : les Doriens, plus graves et plus lents d'allure, plus fidèles à la tradition, race de laboureurs et de soldats; et les Ioniens, à l'esprit curieux et mobile, prompts à l'innovation, émancipés par la mer et le commerce, race de marins, d'aventuriers et de dilettantes. Cependant, malgré les antipathies et les rivalités naissantes, Ioniens et Doriens ont pu travailler de concert au progrès de l'art. De part et d'autre, on voit se préciser de bonne heure le sentiment de l'unité nationale, fondé sur la communauté de race, de langue, de religion, rendu sensible par diverses institutions, mais surtout par la rencontre de tous les Hellènes dans les grands sanctuaires et les grands jeux d'Olympie, de Delphes, de Némée, de l'Isthme. La rivalité des deux races n'exista pas dans le domaine du beau.

2° *L'architecture grecque à l'époque archaïque*. — A la ruine de la civilisation mycénienne avaient survécu, malgré tout, quelques traditions d'art. Elles se renouvelèrent peu à peu sous l'influence de la colonisation et du commerce, qui mirent les Hellènes en contact direct avec l'Asie. Les poèmes homériques attestent l'admiration naïve qu'inspirait le monde oriental aux contemporains des rapsodes. Tous les beaux objets d'art décrits dans l'*Iliade* ou l'*Odyssée*, armes, trépieds, coupes, vases, tapis, étoffes précieuses, tout vient d'Egypte ou d'Asie. Une seconde fois, l'Orient fut l'initiateur de la Grèce. Mais, dans le cours du VIII^e^ siècle avant notre ère, on voit de toute part se réveiller le génie hellénique. Désormais, il grandit et se précise avec une merveilleuse rapidité. Chaque génération révèle et réalise une ambition nouvelle qui tire de la matière brute des effets inattendus. Le Grec se détourna vite des conceptions colossales ou énigmatiques de l'Orient. Avec son intelligence vive et alerte, éprise de lumière, comme son œil, il rechercha en tout les justes proportions, la vérité, l'harmonie, la simplicité des moyens.

L'archaïsme est précisément l'histoire de cette période, féconde entre toutes, pendans laquelle la Grèce découvre peu à peu sa personnalité et se dégage de l'imitation orientale pour créer un art nouveau, original. Cette période de rénovation et de création a duré environ trois siècles, et elle se termine vers le temps des guerres médiques. Alors sont constitués tous les arts helléniques : architecture, sculpture, peinture, arts industriels, sans parler de la littérature et de la musique.

— Je compare cette rénovation à celle du moyen âge par l'invention du style gothique, qui a été une création de toutes pièces et d'ensemble.

— L'architecture grecque proprement dite ne commence qu'à l'apparition des ordres grecs (VIIIe-VIIe siècle av. J.-C.).

IV. Le siècle de Périclès ou l'apogée. — 1° *Ethnologie.* — Le Ve siècle marque l'apogée de la civilisation et des arts helléniques. C'est le temps des guerres médiques, le temps où le génie grec s'épanouit dans tout l'éclat de sa puissance, du commerce et des arts. Sparte, la grande cité dorienne, et Athènes, le grand Etat ionien, oublient un temps leur rivalité pour lutter victorieusement contre l'Asie. Puis Athènes, centre de la confédération maritime, du négoce, de l'industrie, des arts et des lettres, devient la capitale de l'hellénisme. Les étrangers y arrivaient en foule pour leurs affaires ou leurs plaisirs. On venait étaler son luxe dans les quartiers neufs du Céramique. On venait surtout admirer les merveilleux monuments dont Cimon et Périclès dotaient la ville, le Pœcile, le Theseion, l'Odéon, et le théâtre de Dionysos, les Propylées, l'Erechtheion, le Parthénon.

2° *L'architecture.* – L'architecture du temps, par la science des proportions, la pureté des lignes et la sévère élégance des formes, semble atteindre la perfection. D'admirables ruines sont encore debout qui attestent l'incomparable habileté des contemporains de Périclès.

L'architecture grecque est désormais en possession de ses différents types : théâtres, stades, propylées, temples. Chacun de ces édifices se retrouvera fréquemment; divers par leur exécution, ils resteront semblables à eux-mêmes par leur principe.

a) Le théâtre. — Il se compose de trois parties : la scène, étroite et longue, avec un mur de fond, bas et toujours le même ; l'orchestre où évoluent les chœurs et au centre duquel s'élève l'autel du dieu, la *thymélé;* enfin les gradins où la foule pouvait prendre place, à ciel ouvert.

b) Les propylées. — Ce sont de simples monuments décoratifs, des sortes d'avant-portes dont l'origine remonte aux pylônes des temples égyptiens.

c) Les stades. — Les stades, où si souvent les Athéniens conviaient les peuples à leurs jeux nationaux et panhelléniques, présentent la forme d'une piste ovale entourée de gradins, à flanc de colline en général, sur lesquels 50.000 spectateurs parfois pouvaient prendre place.

— Voilà qui était bien compris pour un peuple ami des jeux.

d) Les temples. — Le monument caractéristique de l'art grec est le temple : c'est le grand type architectural, dont le principe consiste dans la combinaison des lignes droites, coordonnées aussi simplement que possible. Sa loi intérieure, son âme vivante, c'est l'harmonie dans les proportions. Dans l'architecture grecque, tout est mathématique, mais d'une mathématique raisonnée et intelligente, non point raide et comme impassible. L'harmonie est la loi suprême. Essentiellement le temple est un édifice rectangulaire, élevé sur un soubassement. Il est entouré de colonnes diversement mais méthodiquement ordonnées. La hauteur et le diamètre des colonnes sont en rapport variable suivant les styles, mais toujours mathématiquement proportionnés. Les deux faces antérieure et postérieure du temple sont couronnées par un fronton rectangulaire. L'intérieur de l'édifice se compose du *naos, cella,* demeure du dieu, d'une sorte de vestibule, le *pronaos,* et d'une partie postérieure, l'*opisthodome,* qui servait de trésor. Les murs étaient pleins, à l'exception de l'ouverture laissée pour la porte, et l'on ignore encore comment était résolu le problème de l'éclairage.

— Et l'*architecture privée ?*

e) L'architecture publique était brillante, comme nous le verrons par le détail, mais l'architecture *privée* ne marchait pas sur le même pied. Aussi quiconque jette les yeux sur l'ancienne Athènes est frappé du contraste qui existe entre cette architecture imposante, grandiose, admirable de forme, de pensée, d'exécution, et l'architecture privée, médiocre, mesquine, manifestement sacrifiée. C'est que la vie du Grec se passe en dehors de chez lui ; son existence s'absorbe dans celle de la cité ; dès lors, il embellit sa ville et, dans sa ville, les monuments où il fréquente, et il délaisse sa demeure où il s'arrête à peine. Le luxe des habitations fut très long à s'introduire en Grèce, et ce ne fut que sous la nouvelle influence asiatique, c'est-à-dire après la belle époque. Alcibiade, le premier, fit peindre et décorer sa maison. Son exemple fut suivi, mais ce n'est qu'au IVe siècle que le luxe s'introduisit dans les maisons privées. A partir de ce moment, il est vrai, ses progrès furent rapides. Si une maison riche du temps de Démosthène nous était rendue avec sa décoration intacte et tout son mobilier, elle nous semblerait un charmant musée d'art industriel.

V. Le IVe siècle avant J.-C. — 1° *Ethnologie.* — L'unité nationale, entrevue et même esquissée dans de vastes confédérations et dans les grands jeux, fut compromise à jamais par l'âpre rivalité des principaux Etats, de Sparte, d'Athènes, de Thèbes, qui essayèrent, simultanément ou tour à tour, de se tailler un empire. La guerre du Péloponèse et les guerres qui éclatèrent ensuite durant trente ans, affaiblirent peu à peu la Grèce en face des nations qui l'entouraient. Dans toutes ces luttes, il n'y eut vraiment que des vaincus. Thèbes, Sparte et Athènes, en s'épuisant l'une l'autre, en mêlant les barbares aux affaires helléniques, jetèrent toutes ces cités aux pieds du roi de Perse. Lysias et Isocrate prêchèrent en vain l'union contre l'ennemi traditionnel ; cette union se fit, mais aux dépens de la liberté des Hellènes.

Au Nord, du chaos des nations barbares avait grandi une monarchie à demi-hellénique, qui asservit la Grèce en l'unifiant. Contre la Macé-

doine, tous furent impuissants : Sparte avait perdu sa force ; Thèbes ne sut que périr glorieusement après avoir aidé l'ennemi ; Athènes ne se releva, à la voix de Démosthène, que pour finir avec honneur. Au congrès de Corinthe, Philippe reçut les hommages de toute la Grèce, le titre de généralissime et la direction de la guerre contre les Perses. Son fils Alexandre conduisit à la conquête de l'Asie les Hellènes confédérés, ses alliés de nom, ses sujets de fait.

2° *L'architecture.* — Très brillant encore par ses créations artistiques, le IVe siècle annonce cependant le déclin de l'hellénisme, ou du moins l'avènement d'un hellénisme nouveau.

Ce qui caractérise l'art du IVe siècle, c'est un effort, souvent heureux, pour ouvrir des voies nouvelles, le dédain ou l'oubli des traditions, au moins dans le choix des sujets, la recherche de la grâce, du mouvement, de la vérité familière. Les artistes de ce temps ont une singulière habileté technique ; ils en usent et parfois en abusent pour donner carrière à leur fantaisie. Ils n'égalent point, sans doute, leurs prédécesseurs pour la conception et l'ordonnance de la composition ; cependant ils créent encore des types divins, ils ont un sens aiguisé du beau et ils ont produit des chefs-d'œuvre d'une délicatesse infinie.

— Comme rien ne se fait sans motifs dans l'art grec, je cherche les raisons de cette transformation au IVe siècle.

— Les esprits mûris et éveillés s'adonnent désormais à la philosophie, de même qu'ils se laissent aller parfois à une sorte de rêverie. Les idées deviennent plus variées et plus subtiles, les sentiments gagnent en délicatesse. Le rationalisme, qui a toujours été la tendance grecque, s'affirme de plus en plus et l'homme va désormais occuper dans l'art une place toujours plus grande. Socrate avait fait descendre la philosophie du ciel sur la terre, les artistes du IVe siècle vont achever d'humaniser leurs œuvres. C'est ce que quelques-uns appellent un commencement de décadence, tandis que d'autres l'appellent une transformation. Il y a moins de grandeur dans la conception des œuvres, disent-ils, mais il y a plus de variété et de vie, de grâce et de finesse dans l'expression du beau.

Le fait capital du IVe siècle grec, c'est l'apparition d'un ordre nouveau, l'ordre *corinthien,* qui fut inventé, dit-on, par Callimaque.

— L'architecture du IVe siècle a-t-elle laissé quelques traces ?

— Le IVe siècle paraît avoir moins construit que le Ve. Cependant il reste d'assez nombreuses et importantes ruines de cette époque. On construisit ou l'on reconstruisit plusieurs temples doriques : les temples d'Apollon à Délos et à Delphes, le temple d'Asklepios à Epidaure. L'ordre ionique tend à se transformer. Pythios, à la fois architecte et sculpteur, cherche à donner à cet ordre plus de grandeur, de richesse et de légèreté. Il dirige les travaux du célèbre Mausolée d'Halicarnasse, magnifique tombeau qu'Artémise, reine de Carie, fait élever à la mémoire de son époux Mausole. Il construit à Priène un temple d'Athèna, dont les dispositions furent imitées au nouvel Artemision d'Ephèse, rebâti après l'incendie d'Erostrate, et, à Didyme, au temple d'Apollon, construit par Pæonios d'Ephèse et Daphnis de Milet.

Le nouveau style ne se glissa que lentement et timidement, en général mêlé aux autres styles, sauf dans le monument de Lysicrate. C'est surtout l'art romain qui s'en servira.

VI. L'art alexandrin. — 1° *Ethnologie.* — Des conquêtes d'Alexandre était né un nouvel hellénisme au domaine beaucoup plus vaste, mais moins original, plus mêlé, à demi-oriental. Soumise successivement aux rois de Macédoine, d'Asie Mineure, de Syrie ou d'Egypte, la Grèce propre ne conservait plus guère que les libertés municipales et le droit de flatter ses maîtres. Quelque temps elle parut reprendre un peu de force sous la direction des chefs énergiques de la Ligue achéenne ou de la Ligue étolienne. Mais l'opposition et les luttes armées de ces deux ligues, qui tour à tour appelèrent à leur aide l'étranger, finirent par donner à la Grèce le coup de mort ; et, en 146 av. J.-C., elle devint province romaine sous le nom d'Achaïe. En réalité, depuis la conquête de l'Asie, le centre de l'hellénisme était déplacé. Presque toute la vie politique, et même artistique, était à Alexandrie, à Antioche, à Pergame, dans ces monarchies gréco-orientales nées de la conquête. A leur tour ces monarchies s'épuisèrent par leurs rivalités et elles finirent par tomber sous le joug des Romains. Depuis le IIe siècle avant notre ère, l'hellénisme perd sa vitalité ; les Grecs ne seront plus que les éducateurs du peuple romain.

2° *L'architecture.* — A l'usage de cette civilisation toute nouvelle naît un art nouveau, qui, en présence de l'ancien art grec, semble presque un art de parvenus. On commence à apprécier la richesse de la matière plus que le talent de l'artiste. L'habileté technique se conserve, mais, de plus en plus, on perd le goût de la simplicité, le sens de la mesure et des proportions. En toute chose, on vise au grand et au riche ; les plus belles œuvres de cette période sont gâtées par l'emphase.

Les villes mêmes ont une physionomie nouvelle. Dans les cités neuves d'Asie et d'Egypte, on trace au cordeau des rues larges et commodes, bordées de maisons somptueuses, de palais et de portiques. Dans leur amour de la richesse et du colossal, les architectes mêlent les genres et les ordres. Ils préfèrent l'ordre corinthien, comme plus orné ; mais bientôt ils le surchargent d'autres ornements et créent l'ordre bâtard connu sous le nom d'ordre *composite.*

— Quels sont les monuments de l'art alexandrin ?

— De ce temps datent l'Acropole de Pergame ;

le portique de Philon à Eleusis ; le portique d'Attale à Athènes ; le Leonidaion, les propylées, la palestre et le gymnase d'Olympie ; et, à Délos, le portique de Philippe V, le Portique tétragone, le Sanctuaire des Taureaux. On suit de génération en génération la décadence des formes et l'on touche à l'art gréco-romain, tel qu'on le trouve à Athènes au temple de Zeus olympien ou à l'Odéon de Tibérius Claudius Hérode.

2. La technique de l'architecture grecque

Ce sujet intéressant comporte une définition de l'architecture grecque, une étude de l'ordre d'architecture, des moulures, des ornements et des divers ordres grecs, des architectes grecs, du monument le plus important que nous a laissé l'architecture grecque, le Parthénon, enfin une exposition de ses caractères généraux.

I. Définition. — 1° *Formule.* — L'architecture grecque peut se définir : *L'art de construire suivant des règles déterminées.*

On peut donner la même définition de l'architecture romaine, qui n'est d'ailleurs qu'une dérivation de celle-ci. C'est principalement en cela que ces architectures se distinguent de celles du moyen âge, qui semblent ne pas procéder si méthodiquement et sont livrées davantage à l'inspiration du constructeur.

2° *Le module.* — Dans l'achitecture *classique*, l'arithmétique joue un grand rôle. Colonnes, chapiteaux, frises et architraves sont régis par une certaine loi des nombres qui ne laisse rien à l'initiative de l'artiste.

— Quelle est l'unité de mesure ?

— C'est le demi-diamètre de la colonne à son extrémité inférieure. Le rayon du fût, appelé *module*, divisé en *minutes*, sert à fixer mathématiquement chaque partie du monument, les différents corps de moulures et jusqu'aux entrecolonnements. Etant donné tel diamètre de colonne, fût et entablement devront avoir telle hauteur, et si l'on grossit le premier, tout le reste, même les marches d'escalier, grandira proportionnellement en tous sens, comme dans une projection.

Chez les Grecs, artistes incomparables, non seulement le *module*, assez petit, était variable, mais le rapport de proportion lui-même entre cette mesure et les autres membres d'architecture était libre. Aucune règle fixe ne guidait les architectes athéniens, à qui les calculs artistiques de Vitruve étaient inconnus. Aussi les rapports harmoniques varient-ils d'un monument à l'autre. S'il est vrai, par exemple, que les colonnes du Parthénon ont en hauteur cinq fois et demie leur diamètre, soit 11 modules, celles du temple de Corinthe ne l'ont que quatre fois, soit 8 modules, et entre ces deux extrêmes on a relevé neuf types différents de dorique. Il en est de même des autres ordres.

Les Grecs, pleins de tact et de goût, avaient pu se passer d'un canon précis. Les Romains, leurs successeurs, établirent des règles invariables. Il fut décidé, une fois pour toutes, que la colonne dorique aurait 16 modules, son piédestal 5 et son entablement 4 ; la colonne ionique 18 modules, son piédestal 6 et son entablement 5 ; la colonne corinthienne 20 modules, son piédestal 7 et son entablement 5. Et ainsi du reste. A l'aide de ces recettes, les artistes dégénérés de la décadence païenne arrivèrent, sans trop de difficulté, à des proportions harmonieuses.

— Un formulaire stéréotypé remplaçait donc le goût individuel, supprimant de la part de l'artiste toute fantaisie et toute appropriation à une nécessité particulière.

— Le mal n'eût pas été grand, si l'on s'en était tenu aux modestes visées des constructeurs de l'Hellade, pour qui le temple était une simple *cella* destinée à abriter la statue du dieu. Mais les Romains, bâtisseurs effrénés et maçons audacieux, rêvaient de vastes constructions destinées à abriter les foules. Ils doublèrent le module grec et firent grand avec des formes créées petites par un art tout de mesure.

Cette tendance à agrandir les ordres s'était déjà manifestée dans les monuments grecs de l'Asie Mineure et de la Sicile. Les colonnes de l'Olympeion d'Agrigente ont 17 mètres de hauteur : ce sont les plus hautes colonnes doriques élevées par les Grecs. Mais c'est là un art de colonie, différent de celui de la métropole. Au Parthénon, monument d'une importance unique, les colonnes n'ont que 10 m. 40.

Les Romains se laissèrent surtout influencer par l'art gréco italien des derniers temps. A l'époque des Césars et des Antonins, les architectes visent au colossal. Les colonnes du temple de Vespasien ont 15 m. 20 ; la colonne de Phocas, débris d'un édifice, 17 ; celles du temple de Zeus olympien, 18 m. 30 ; celles enfin du temple de Jupiter à Baalbeck, 20 mètres. Auprès de leurs fûts gigantesques l'homme paraît un pygmée sans rapport avec eux. Le *forum* de Trajan, s'il était encore debout, nous dirait, avec les thermes de Caracalla et la basilique de Constantin, ce qu'était cette esthétique titanesque [1].

II. Ordre d'architecture. — On entend par ordre d'architecture un arrangement régulier des parties saillantes dont la colonne est la principale.

Un ordre complet, tel que l'ont décrit Vignolle [2] et Palladio [3] au XVIe siècle, se compose de trois parties : d'un *piédestal*, d'une *colonne* et d'un *entablement*.

A) Le piédestal. — Il comporte une *base*, un *dé* et une *cimaise*.

En vous transportant dans n'importe quelle église, vous trouverez des modèles sur lesquels

[1] Dom Cabrol, *Dictionn. d'arch. chrétienne*, art. *Baalbeck*. — Koldewey et Andræ, dans *Jahrbuck des kaiserlich-deutschen archæologischen Instituts*, Berlin, 1901, t. XVI, pl. IV. — H. Vincent, *Les fouilles allemandes à Baalbeck*, dans la *Revue Bib.*, 1902, t. XI, p. 594.

[2] *Traité des cinq ordres*, traduit et commenté par Daviler, 1738, 2 vol. in-8.

[3] *Traité d'architecture*, Paris, 1827, in-fol.

vous pourrez à loisir appliquer toutes les définitions que nous allons donner.

1° *La base.* — C'est la partie qui repose sur le sol.

2° *Le dé.* — C'est une partie cubique placée sur la base.

3° *La cimaise.* — C'est une sorte de corniche qui couronne le dé et sur laquelle vient se poser la colonne.

— D'où lui vient son nom ?

— De κῦμα, *ondulation,* parce que la cimaise est formée d'une moulure *ondée,* présentant une partie convexe et une partie concave.

Quand le piédestal règne tout autour de l'édifice, il se nomme *stylobate* ou soubassement. Il arrive parfois que le soubassement disparaît : alors il est remplacé par une moulure plate, plus haute que large, appelée socle ou *plinthe.*

B) La colonne. — Elle comporte une *base,* un *fût* et un *chapiteau.*

1° *La base.* — Elle est formée de moulures diverses selon les différents ordres.

2° *Le fût.* — C'est la partie cylindrique, beaucoup plus longue que toutes les autres.

Le fût est à plomb dans le premier tiers de sa hauteur et monte en diminuant d'un sixième de son diamètre inférieur dans les deux autres tiers, afin de donner à l'œil du spectateur la sensation d'une plus grande élévation.

3° *Le chapiteau.* — C'est la partie supérieure couronnant le fût. Dans tout chapiteau, on trouve l'*abaque* ou tailloir, morceau carré qui couronne le chapiteau. C'est à l'ornementation du chapiteau surtout que l'on distingue les divers ordres anciens.

Quelquefois la colonne est remplacée par le *pilastre,* sorte de pilier carré adossé au mur, dont la saillie ne doit pas avoir plus d'un quart de sa largeur. Il a les mêmes parties et les mêmes proportions que la colonne, mais il ne diminue pas en s'élevant.

C) L'entablement. — Il comporte l'*architrave,* la *frise,* la *corniche* et parfois l'*attique.*

1° *L'architrave.* — Ce mot vient du grec ἀρχός, *principal,* et du latin *trabs,* poutre. C'est la partie plate qui représente, en effet, la maîtresse poutre d'une construction en bois et qui repose immédiatement sur les tailloirs des chapiteaux.

2° *La frise.* — C'est une sorte de bande, également plate, régnant au-dessus de l'architrave ; elle est habituellement décorée d'ornements ou de bas reliefs. Elle correspond au plancher de l'édifice et dissimule le bout des solives.

3° *La corniche.* — Son nom vient du grec κορωνίς, *couronnement, achèvement ;* c'est le couronnement de tout l'ordre, qui est formé de parties très saillantes.

4° *L'attique.* — L'entablement est souvent surmonté d'une quatrième partie, qui n'appartient pas à l'ordre précisément, mais qu'il est utile de signaler à cause de sa fréquente occurrence : c'est l'attique, qui est tantôt simple, tantôt ornementé.

III. Les moulures des ordres anciens. — On appelle *moulures* certains ornements en saillie ou en creux employés dans l'architecture.

On les divise en moulures simples et moulures composées.

A) Les moulures simples. — Elles sont au nombre de huit : le *filet,* la *plinthe,* la *baguette,* le *tore,* la *gorge,* l'*ove,* le *cavet,* le *congé.*

1° *Le filet.* — On l'appelle aussi *réglet* ou *listel ;* c'est une petite moulure carrée, destinée surtout à séparer les autres moulures entre elles.

2° *La plinthe* ou *plate-bande.* — C'est une moulure large et plate dont la saillie est peu considérable : de là lui vient son nom.

3° *La baguette.* — C'est une petite moulure convexe, demi-ronde, dont le diamètre varie de 0 m. 01 à 0 m. 05. Au-dessus de cette grosseur, elle prend le nom de *tore.*

4° *Le tore* ou *boudin.* — C'est une moulure convexe, demi-ronde, dont la saillie égale moitié de la hauteur.

5° *La gorge.* — C'est l'inverse du tore et par conséquent une moulure concave, demi-ronde, dont la profondeur égale la moitié de la hauteur.

6° *L'ove* ou *quart-de-rond.* — C'est une moulure convexe formée du quart de la circonférence, dont la saillie égale la hauteur.

7° *Le cavet.* — C'est une moulure creuse, formée d'un quart-de-rond dont le centre est en dehors de la saillie.

8° *Le congé* ou *escape.* — C'est un petit cavet qui sert à unir une moulure carrée à un autre membre d'architecture.

B) Les moulures composées. — Elles sont au nombre de quatre : le *talon,* la *doucine,* la *scotie,* le *larmier.*

1° *Le talon.* — C'est une moulure moitié concave et moitié convexe, qui se compose d'un cavet en bas et d'un quart-de-rond en haut.

2° *La doucine.* — C'est une moulure semblable au talon, mais disposée en sens contraire, c'est-à-dire formée d'un quart-de-rond en bas et d'un cavet en haut.

3° *La scotie.* — C'est une moulure creuse, formée de plusieurs cavets dont les centres sont pris à volonté.

4° *Le larmier.* — C'est une moulure large et très saillante, qui se trouve dans la corniche. Il sert à préserver la construction des eaux pluviales. Il présente en dessous une sorte de petit plafond appelé *soffite,* dont l'ornementation varie selon les ordres. Ce petit plafond a sur son bord un petit canal appelé *mouchette,* destiné à arrêter les gouttes d'eau et à les faire tomber perpendiculairement en larmes. D'où ce nom de *larmier* donné à toute la moulure.

IV. Autres ornements. — Outre les moulures que nous venons d'étudier, les ordres anciens comptaient une douzaine d'ornements plus fréquemment employés : les *modillons,* les *denticules,* les *mutules,* les *acrotères,* les *cannelures,* les *rudentures,* les *triglyphes,* les *frontons,* les *oves,*

les *palmettes*, les *tresses*, les *raies de cœur* et les *cariatides*.

1° *Les modillons* : pierres saillantes plus ou moins sculptées servant à soutenir une corniche.

2° *Les denticules* : modillons peu saillants, coupés carrément et rapprochés l'un de l'autre.

3° *Les mutules* : tablettes de peu d'épaisseur, faisant saillie sur la frise.

4° *Les acrotères* : petits piédestaux, ordinairement sans base et sans corniche, placés sur la corniche des édifices et en particulier au sommet des frontons, destinés à porter des statues, des vases, des trophées d'armes, etc.

5° *Les cannelures* : petits canaux demi-ronds, creusés longitudinalement sur un fût de colonne ou sur la face d'un pilastre. Les cannelures sont séparées entre elles ou par une arête vive : alors on leur donne le nom de cannelures à *vives arêtes;* ou par un listel appelé *côte*, et dans ce cas elles sont dites cannelures à *côtes*. On rencontre parfois les deux systèmes sur le même fût.

— Quel est le nombre des cannelures dans les ordres anciens ?

— Il varie suivant les ordres.

6° *Les rudentures*. — Ce mot vient du latin *rudens*, corde, ruban. Les rudentures sont de petites baguettes qui remplissent parfois les cannelures jusqu'au tiers de la hauteur pour fortifier les arêtes et les garantir des dégradations dont elles sont sans cesse menacées près du sol par les passants. Les cannelures sont dites alors cannelures *rudentées*.

— Comme dans le rétable du maître-autel de Pouilly (Hte-Marne).

— Quelques architectes modernes ont tenu les cannelures rudentées dans toute leur hauteur. Ainsi l'a fait Soufflot pour les colonnes du péristyle de l'église Sainte-Geneviève, à Paris.

7° *Les triglyphes* : ce nom bizarre vient du grec τρεις, trois, et γλυφή, rainure. Ce sont des ornements quadrilatéraux saillants, placés à des distances égales sur la frise dorique. Ils présentent sur leur face deux rainures appelées canaux et deux demies-cannelures : ce qui fait en tout trois, d'où leur nom de *triglyphes*.

8° *Les frontons* : ce sont des ornements qui servent à couronner la façade des monuments grecs et romains et à masquer la pente de leur toit. Ils sont tous appuyés sur la corniche et se composent des mêmes moulures qu'elle. Ils sont ordinairement triangulaires.

Les frontons des monuments grecs se développent sous un angle beaucoup plus ouvert que ceux des monuments romains.

L'espace compris entre les moulures qui font l'encadrement du fronton s'appelle *tympan*. Il est tantôt lisse, comme au temple de Thésée à Athènes, tantôt couvert de sculptures variées, de bas-reliefs et même de scènes en ronde-bosse, comme au Parthénon.

9° *Les oves* : ornements ressemblant à des œufs.

10° *Les palmettes* : ornements empruntés au règne végétal.

11° *Les tresses* : ornements représentant une sorte de natte avec ses fils entrecroisés.

12° *Les cariatides et les télamons*. — *Les cariatides* sont des statues de femmes gracieusement drapées dans leurs vêtements et supportant sur leur tête l'entablement de l'ordre. Elles ont sur la tête une couronne ornée d'oves et de perles. Souvent leurs bras sont coupés au coude, comme au Prandosion d'Athènes.

Les *télamons* ou *atlantes* sont des statues d'hommes remplissant le même office.

— Quelle est l'origine de cette décoration originale ?

— Les citoyens de Carie, raconte Vitruve, s'étant ligués avec les Perses contre les Grecs, en furent punis par la prise de leur ville. Tous les hommes furent passés au fil de l'épée et les femmes traînées en esclavage. Non content de les forcer à suivre la marche du triomphe, le vainqueur prolongea leur humiliation en les obligeant à garder leurs longues robes de matrones et leurs parures. Pour éterniser la mémoire de ce châtiment, les architectes, de leur côté, imaginèrent de les représenter dans les édifices publics faisant l'office de colonnes condamnées à gémir, en effigie, sous le poids des architraves. Les Lacédémoniens en agirent de même lorsque, sous la conduite de Pausanias, ils eurent défait les Perses à la bataille de Platée : ils élevèrent à Sparte une galerie qu'ils appelèrent *Persique*, dans laquelle l'entablement était soutenu par les statues des captifs vêtus de leurs habits barbares.

V. Les divers ordres grecs. — Ils sont au nombre de trois : le *dorique*, l'*ionique* et le *corinthien*, d'après leur ancienneté.

A) Le dorique. — 1° *Origine*. — *a) Son nom*. D'après Vitruve, cet ordre est ainsi appelé du nom de *Dorus*, roi du Péloponèse, qui le premier aurait fait élever à Argos un temple de cette ordonnance en l'honneur de Junon.

b) Date. — C'est le plus ancien de toute la Grèce, car il existe depuis la fin du VIIIe siècle. Les plus anciens monuments doriques dont il subsiste des ruines sont le temple de Hèra, dans l'Altis d'Olympie, et le temple de Corinthe. Au VIe siècle appartiennent la plupart des vieux édifices grecs qu'on visite encore dans l'Italie méridionale ou en Sicile, à Pæstum, à Métaponte, à Ségeste et Agrigente, à Sélinonte et Syracuse; de la fin de cette période date le temple d'Egine, sans parler des trésors d'Olympie ou de Delphes et d'autres ruines moins importantes.

2° *Son architecture*. — *a) Le piédestal*. — Il manque ; la colonne repose immédiatement sur le sol ou sur un soubassement de pierre.

b) La colonne. — 1. Le *fût* de la colonne dorique est de douze modules environ ; il est formé de tambours superposés, renflé au milieu,

un peu plus large à la base qu'au sommet. De plus, il est couvert de cannelures, ordinairement au nombre de vingt, très profondes, à vives arêtes, serrées pour ainsi dire, quelques centimètres avant d'arriver au chapiteau, par des rainures très délicatement profilées.

2. Le *chapiteau* dorique est circulaire : il est formé d'un tore très évasé, appelé *échine*, du grec ἐχῖνος, *cuvette*, et d'un tailloir saillant qui déborde de tous côtés sur l'échine pour supporter les parties hautes de l'édifice.

c) L'entablement. — 1. L'*architrave* a toujours une hauteur égale aux deux tiers environ du diamètre de la colonne à sa base. Elle est unie.

2. La *frise* est ornée de triglyphes taillés en biseau, alternant avec les plaques de marbre des métopes.

3. La *corniche* surplombe pour protéger la frise contre l'écoulement des eaux.

La hauteur de l'entablement est de quatre modules.

— Comment faut-il juger le dorique ?

3° *Caractère spécial du dorique.* — C'est l'ordre masculin. Il répond à l'idée d'une simplicité fière et forte. Ses colonnes primitivement lourdes et trapues, semblaient plier sous le poids. Elles se dégagent, grandissent et paraissent se redresser peu à peu, à mesure qu'augmente le rapport entre le diamètre et la hauteur du fût. En même temps l'entablement diminue régulièrement de hauteur. Le chapiteau, d'abord écrasé sous l'architrave, se redresse et la courbe de l'échine devient de plus en plus ferme.

B) L'IONIQUE. — 1° *Origine.* — *a) Son nom.* — Il l'emprunte aux Ioniens, dont il est l'ordre national.

b) Origine géographique. — Il est d'origine asiatique et a régné surtout sur les côtes de l'Asie Mineure. D'après Vitruve, l'origine de son chapiteau serait due à la coiffure des femmes ioniennes, imitée dans la volute.

Il n'apparaît qu'au VIe siècle, où on l'emploie pour la première fois au temple d'Artémis à Ephèse. Il fit d'ailleurs une fortune rapide et devint le style de la plupart des beaux monuments grecs.

2° *Son architecture.* — *a) Le piédestal.* — Il n'existe pas.

b) La colonne. — 1. La colonne ionique a une *base*, mais une base *ronde*, qui, sans l'intermédiaire d'une plinthe, repose sur le sol ou sur les degrés de l'édifice. La base ionique des beaux temps de l'architecture grecque se compose de deux tores unis par une scotie : elle a été surnommée la base *attique*.

2. Le *fût* de la colonne ionique, grâce à sa hauteur, un tiers plus grande que celle du fût dorique, prend un caractère tout spécial de légèreté et d'élégance. Afin de faire davantage paraître cette légèreté des colonnes ioniques, les architectes élargirent les entre-colonnements. Le fût est creusé de vingt-quatre cannelures profondes et étroites, que séparent de larges baguettes et qui, en y creusant des ombres plus accentuées, le font paraître plus svelte encore. La hauteur de la colonne est de dix-huit modules.

3. *Le chapiteau.* — Le chapiteau ionique, plat de surface et quadrangulaire, se replie sur ses côtés en volutes gracieuses et s'orne d'oves et de rangs de perles.

c) L'entablement. — L'entablement ionique devient beaucoup plus léger, et au lieu d'avoir en hauteur le tiers et quelquefois plus du tiers de la colonne, il n'en a pas même le quart.

1. L'*architrave* est divisée en trois faces superposées qui surplombent un peu l'une sur l'autre.

2. La *frise*, annoncée par des perles et une moulure, déroule à l'œil une série ininterrompue de bas reliefs.

3. La *corniche* est à large saillie, munie d'un larmier avec sa mouchette ; elle répète, dans sa moulure inférieure, les raies de cœur de l'architrave, et, dans sa moulure supérieure, les oves du chapiteau.

— Quelle impression donne l'ionique ?

3° *Caractère spécial.* — Tout l'édifice ionique est fait d'élégance, de richesse et de variété. Les Grecs attribuaient à l'ionique une grâce féminine, comme au dorique une énergie virile. Un exquis monument de cet ordre se trouve à Athènes : c'est le temple d'Athèna Nikè, la Victoire *Aptère*.

C) LE CORINTHIEN. — 1° *Origine.* — *a) Son nom.* — Il le doit à la ville où il a pris naissance.

b) Occasion de sa découverte. — Une jeune fille de Corinthe étant morte, lit-on dans tous les manuels, sa nourrice avait posé sur sa tombe une corbeille recouverte d'une tuile et contenant les objets favoris de l'enfant ; au printemps suivant, la corbeille entourée des feuilles d'un acanthe qui avait poussé là, inspira au sculpteur Callimaque l'idée d'un chapiteau corinthien. Comme Callimaque était fondeur d'airain, on croit que le chapiteau corinthien imaginé par lui était métallique.

— Ce récit, qu'il soit vrai ou fantaisiste, a du moins l'avantage de donner une idée assez exacte des parties qui caractérisent tout l'ordre corinthien.

c) La question historique. — Le fait capital du IVe siècle av. J.-C., c'est l'apparition du corinthien. Il ne se montre d'abord que timidement dans une colonne du temple de Phigalie que construisit Ictinos, puis dans la décoration intérieure du temple d'Athèna, à Tégée, œuvre de Scopas. Dès lors, on l'emploie concurremment avec les autres ordres, mais toujours pour les colonnes de la *cella* dans plusieurs édifices. Polyclète le Jeune le combine avec le dorique dans la charmante Tholos d'Epidaure, construite vers 360. Enfin, l'ordre corinthien règne seul à Athènes dans la jolie colonnade du monument choragique de Lysicrate élevé en 365. Il sera fort

en faveur auprès des architectes de la Macédoine et de Rome.

2° *Son architecture.* — Le signe distinctif du corinthien est son chapiteau, sorte de corbeille aux flancs de laquelle s'étalent deux rangées de feuilles d'acanthe ; deux volutes, plus petites que dans les constructions ioniques, soutiennent les angles d'un tailloir mince, échancré sur les quatre faces.

La hauteur de la colonne est de vingt modules et celle de l'entablement de cinq.

— Quel est le caractère spécial du corinthien ?

3° *Caractère spécial.* — Le corinthien représente l'élégance et la richesse : dans le système de Vitruve, il a les qualités esthétiques de la jeune fille.

VI. Les architectes grecs. — Il nous faut voir leur situation dans la cité et les matériaux mis à leur disposition.

1° *Leur situation.* — Ils travaillaient sous les yeux d'un public raffiné, dédaigneux des gros ouvrages et doué d'un sens critique sévère. Ce peuple avait le tempérament voulu pour briller entre tous les arts. Il honorait ses artistes et en particulier ses architectes. Des stèles dressées sur les places publiques portaient leurs noms et le compte des dépenses gravés dans le marbre, comme pour l'arsenal du Pirée, œuvre d'Archéloüs d'Athènes, et pour la restauration de l'Erechtheion, due à Archiloque. L'*agora* du Pirée portait le nom de son architecte, Hippodamos ; il en était de même de la basilique de Métiochos à Athènes et du portique d'Agnaptos à Olympie. Des statues furent élevées à Bizès de Naxos et à Zénon d'Aspendus, au premier pour avoir inventé de tailler dans le marbre des tuiles couvre-joint, et au second pour avoir construit le théâtre et dirigé les travaux de sa ville natale.

— Voilà des encouragements bien compris [1].

2° *Matériaux employés.* — Jusqu'au VIe siècle, les architectes grecs employèrent surtout le bois, le métal et la brique. Dans l'Hèraion primitif d'Olympie, le soubassement seul était en pierre, des murs de brique et des piliers soutenaient une charpente de bois et un toit de tuiles décoré de terres cuites peintes. Pausanias visita encore dans maints pays grecs des édifices en bois ou en métal. Pourtant, depuis le VIe siècle, on bâtit surtout en pierre.

3° *Moyens dont ils disposaient.* — Rien de plus simple que les moyens dont dispose l'architecte grec. Sur des supports verticaux, colonnes, piliers ou murs, il pose des poutres horizontales et un large toit à deux pentes : voilà toute la charpente de l'édifice. Ce qui détermine l'ordre, autrement dit le style de la construction, c'est la forme des supports et la proportion adoptée entre les parties verticales et les parties horizontales.

[1] E. Mallay, *Etude sur l'antiquité*, Clermont-Ferrand, 1879, in-8, p. 50. — Pausanias, trad. Clavier, *Elide*, etc., Paris, 1820, t. III, p. 64. — Ch. Texier, *Description de l'Asie Mineure*, Paris, 1879.

— Connaît-on les noms de quelques architectes grecs ?

4° *Noms des architectes les plus célèbres.* — Phidias a été l'âme de l'art antique. Génie puissant et admirablement équilibré, il sut profiter de tous les progrès accomplis avant lui dans les différentes écoles. Il groupa autour de lui une pléiade d'artistes qui acceptaient sa maîtrise sans rien sacrifier de leur personnalité : les architectes Ictinos, Callicratès et Mnésiclès, des peintres et des sculpteurs. Il traça les plans du Parthénon et de bien d'autres édifices et en dirigea les travaux.

Ictinos travailla certainement comme architecte au Parthénon ; on lui en devrait même, selon quelques auteurs, les projets. Callicratès fut son collaborateur pour le Parthénon. C'est à Mnésiclès que l'on doit les Propylées, que l'antiquité prisait à l'égal du Parthénon, tant cette grande porte décorative réalise un ensemble à la fois grandiose et charmant.

VII. Le chef-d'œuvre de l'architecture grecque. — L'art grec fut très fécond ; cependant on peut en trouver comme un résumé dans le temple qui couronne l'acropole à Athènes, dans le *Parthénon*, que l'on peut considérer comme le centre même de cet art. Il date de la belle époque de la Grèce, alors que Périclès consacre l'influence de son génie universel à la gloire de sa patrie. Il possède toujours la pure sévérité de ligne et la sobriété décorative propre au dorique, mais il a acquis l'élégance fine des proportions et une harmonieuse grâce. De plus, c'est un temple, c'est-à-dire le monument caractéristique de l'art grec, art d'origine et d'inspiration religieuse. Enfin, il est l'œuvre d'une trinité d'artistes : Phidias, Ictinos et Callicratès.

1° *La question historique.* — Commencé en 444 par Périclès, sur les ruines d'un temple également en style dorique construit par Pisistrate et détruit par les Perses, le Parthénon fut terminé en 429. Ce temple, consacré à Minerve, servait à la célébration des grandes fêtes d'Athènes, nommées les *Panathénées*.

2° *L'architecture du Parthénon. — a) Plan.* — Le Parthénon dessine en plan un rectangle dont le grand axe est orienté de l'est à l'ouest. Sa longueur est de 70 m., sur 36 de large et 21 de haut. A l'intérieur, le temple était divisé en trois nefs et le centre était occupé par la fameuse statue d'Athèna que l'on donne pour le chef-d'œuvre de Phidias.

b) Ordre du Parthénon. — C'est un temple *dorique* entouré de 46 colonnes de 17 m. de haut, dont huit sur chacune des faces, et dix-sept sur les côtés. Le temple est donc *octastyle ;* il est au surplus *périptère*, parce que les colonnes font le tour de l'édifice. Les fûts des colonnes reposent immédiatement sur un soubassement formé de trois degrés de pierre.

Le Parthénon était riche en statues se groupant dans les métopes, par exemple le Combat

des Centaures et des Lapithes, et remplissant les frontons, comme la naissance d'Athèna, etc. Enfin, la frise représentait ces admirables Panathénées, vrai poème national, sculpté en marbre, dont on peut voir un moulage à l'Ecole des beaux-arts à Paris.

— En quelle pierre était construite cette merveille de l'art grec ?

c) Matériaux. — Il est construit en marbre *pentélique ;* mais les Grecs appliquaient la polychromie à leur architecture et à leur sculpture. Au Parthénon, le rouge et le bleu dominaient et servaient de fond. Sur cette terre éclatante, l'art empruntait son caractère à la nature et les peintres décorateurs procédaient comme celle-ci. Eux aussi faisaient vibrant et harmonieux. A leurs édifices ils appliquaient les couleurs dont la nature leur donnait l'exemple. Au bord de cette mer et sous ce ciel, ils faisaient chanter sur la pierre les couleurs les plus vives, le rouge, le bleu et le jaune. Ils y joignaient les métaux : le vert du bronze, le fauve de l'or et le blanc de l'argent.

— A-t-on supputé les dépenses d'une pareille merveille ?

d) Le prix. — Le Parthénon a coûté mille talents, soit l'équivalent de *cent dix-sept millions et demi.*

e) L'esthétique du Parthénon. — On assure qu'Ictinos a poussé la perfection de son œuvre jusqu'à tenir compte, avec un raffinement d'habileté sans exemple, du jeu de lumière produit par les phénomènes physiques les plus particuliers. On sait par les recherches de Pennethorne, de Penrose et de Paccard, que le Parthénon affecte la forme d'une pyramide tronquée ; afin que les lignes verticales du temple paraissent, malgré une certaine illusion d'optique, exactement verticales, l'axe des colonnes et le mur de la *cella* sont inclinés vers le centre. La colonne d'angle est renforcée. De plus, les lignes de l'entablement sont légèrement cintrées. Tout cela est calculé avec une savante recherche et un effort inouï vers la perfection pour que rien ne choque les exigences les plus raffinées de la vision. On a nommé le Parthénon « une géométrie sublime, mais qui ne parle pas à tout l'homme. »

3° *L'historique du Parthénon.* — Durant plusieurs siècles le Parthénon a été converti en église et sauvé ainsi provisoirement; mais, en 1637, il devint un magasin à poudre. Les Vénitiens ayant entrepris le siège d'Athènes, une bombe fut lancée au cœur de l'admirable édifice et il n'en reste plus que des ruines. Depuis, les Turcs ont fait de la chaux avec ses colonnes de marbre blanc. Pour comble de malheur, lord Elgin a enlevé au commencement du XIXe siècle la plus grande partie des sculptures pour en enrichir le Musée britannique.

— C'est un meurtre et une faute, le soleil de la Tamise ne valant pas celui d'Athènes et chaque partie ne valant que par l'ensemble.

— Aussi M. Harrisson a entrepris, en 1890, une célèbre campagne, restée malheureusement sans résultat, pour amener le retour sur place de ces fragments arrachés.

Une vive émotion a été causée dans le monde civilisé par les tremblements de terre d'avril 1894, qui ébranlèrent les restes du chef-d'œuvre antique. Les travaux de restauration ont été confiés à un architecte allemand, M. Durn. avec la collaboration de M. Lucien Magne, de Paris [1].

VIII. Origine des ordres grecs. — Par quel travail le temple grec avec son ordonnance régulière s'est-il développé ?

— Plusieurs systèmes ont été émis à ce sujet.

1° Le plus ancien reconnaît dans l'*imitation de la cabane* l'explication des divers membres d'architecture qui constituent les ordres grecs.

La colonne est implantée directement dans le sol comme le fût d'un chêne, ou du moins comme un poteau de bois. La diminution du fût rappelle celle qui est naturelle à un arbre ; les cannelures à arêtes vives imitent son écorce rugueuse, ou du moins sa nature fibreuse. L'entablement rappelle, par ses rares ornements, tous les détails d'un système de sommiers supportant un chevronnage et couronné d'une corniche de bois.

L'abaque est un plateau interposé entre la colonne et l'architrave; la bande de l'architrave est un souvenir de la planche qui réunissait les poutres jumelles pour donner bonne assiette aux solives ; les triglyphes figurent les bouts des solives, et leurs canaux les intervalles garnis de cire et de lattes clouées sur le bois en contrefil afin de le protéger contre l'humidité ; la saillie au-dessus de la frise correspond à la sablière qui recevait les chevrons ; les mutules et leurs gouttes semblent rappeler les plaques de bronze clouées sur les abouts des chevrons et formant couvre-joint ; la direction inclinée de ces mutules et du plafond du larmier vient confirmer cette hypothèse, c'est la pente même des chevrons ; le bandeau du larmier, dans tous ses détails, reproduit le plus fidèlement la position d'une planche reliant en façade les bouts des chevrons et servant d'appui à la cimaise.

— Quels sont les partisans de ce système, qui paraît plausible ?

— Dans l'antiquité Vitruve, et de nos jours, Hittorf, Beulé, Ch. Blanc, Dieulafoy et Choisy [2].

[1] Lucien Magne, dans *L'Architecture,* n° du 12 janvier 1895. — C. Rone, *Moniteur des architectes,* 1er août 1869, — A. Gonze, *Die Athenastatue des Phidias in Parthenon. — Revue des arts décoratifs,* sept. 1889. — L'*Architecture,* sept. 1889. — Ch. Laborde, *Le Parthénon.* — Ch. Normand, *Le Parthénon inconnu* dans *L'Ami des monuments,* 1892, n. 30. — S. Aroza, *Les frises du Parthénon représentées par la phototypie.* — Michaelis, *Der Parthenon.* — E. N. Gaussens, *Le Pays de l'Evangile,* Paris, in-12, 1909. p. 241. — G. Larroumet, *Vers Athènes et Jérusalem,* — J. Desvoges, *Lumière et joie d'Orient, Voyage en Palestine,* in-12, Paris, 1908. p. 231.

[2] M. Choisy, *Gazette archéologique,* 1877, p. 191. — Ch. Blanc, *Grammaire des arts du dessin,* p. 24. — *Académie des Inscriptions et Belles-Lettres,* séance de mars 1884.

2° Le second système voit dans les ordres grecs une *imitation de la mythologie grecque*, et non de la cabane ou des autres constructions en bois usitées en Grèce et en Asie Mineure, le *prodromos* et le *pteroma*. Voici les raisons alléguées par ses défenseurs, MM. Perrot et Chipiez.

Ce qui domine dans la mythologie grecque, observent-ils, c'est une série de légendes ayant trait à des personnages tout à fait idéaux et personnifiant le ciel et les nuages. Les temples grecs offraient, dans leurs frontons, d'importantes représentations de ces mythes, et ceux-ci étaient symboliquement rappelés dans tout l'entablement qui prend une signification inattendue et puissante [1].

3° *Système de Viollet-le-Duc.* — Avec Hübsch, Viollet-le-Duc repousse le système de Vitruve sur l'origine du temple grec que celui-ci dit issu de la cabane. « Les temples grecs, dit-il, sont des monuments de pierre où le système de la plate-bande est développé suivant la raison et suivant le goût : pourquoi ne pas les prendre simplement pour ce qu'ils sont et vouloir que les Grecs, qui ont inventé la logique, des gens doués d'un sentiment délicat, se soient amusés à simuler en pierre une construction de bois, ce qui, en principe, est une énormité ? [2] »

IX. Caractères généraux de l'architecture grecque. — A) Son originalité. — 1° *Les emprunts à l'Orient.* — Quoique les auteurs grecs aient nié la parenté de leur art avec celui de l'Orient, et aient prétendu posséder en quelque sorte le principe de toutes choses, l'étude des antiquités asiatiques a montré que la civilisation grecque n'était que la continuation d'une civilisation beaucoup plus ancienne. Les Phéniciens essentiellement commerçants et navigateurs, si bien nommés les *Anglais de l'antiquité*, ont servi d'intermédiaires entre la Grèce et l'Egypte, l'Assyrie et la Perse. La description faite par Homère du palais d'Alcinoüs reproduit les traits saillants d'un palais assyrien comme celui de Korshabahd. L'ordre égyptien dit *protodorique*, qu'on retrouve à Karnak, a été considéré comme la source du fût dorique grec, et le principe de l'ordre corinthien semble se rattacher à la décoration végétale des chapiteaux égyptiens. Le tombeau de Cyrus est comme l'embryon d'un temple grec. C'est aux Perses qu'a été emprunté l'entablement et aux Egyptiens le système de la colonnade architravée.

En somme, on reconnaît aujourd'hui que les Grecs n'ont tiré de leur propre fond qu'une partie de leur architecture, contrairement à ce que l'on avait cru d'abord en présence de l'admirable simplicité de leur art.

— Sans doute les Grecs ont trouvé en Orient, surtout en Egypte et en Asie Mineure, la première idée de leurs édifices ; mais, à coup sûr, on ne pouvait développer avec plus d'originalité les éléments d'emprunt.

2° *Caractère original et rationnel de l'art grec.* — Quoi qu'il en soit des emprunts exotiques, les Grecs ont montré que, s'ils n'étaient pas aussi grands inventeurs qu'on l'avait cru d'abord, ils avaient le génie de l'architecture et surtout le talent d'ennoblir les formes. Chez eux, tout est raisonné ; chaque moulure a sa place inévitable. On admire, dans leurs monuments, un usage modéré et un emploi discret de tout ce qui est destiné à produire de l'effet et une préoccupation extrême de tout perfectionner jusque dans les moindres détails. Doués d'un goût exquis, ils surent tirer profit de leur situation privilégiée, entourés qu'ils étaient de nombreux voisins auxquels ils firent des emprunts intelligents et raisonnés.

Chez eux, l'ornementation n'était destinée qu'à relever l'édifice ; ils ne la considéraient jamais séparément : principe essentiel, dont ils ont les premiers donné l'exemple au monde. Aussi, leur architecture, basée sur des principes vrais et immuables, est-elle appelée *classique* et proposée, à certains égards, comme le modèle de toutes les autres. Elle réalise incontestablement l'effort le plus grand et le plus heureux de toute l'antiquité vers le beau. Exposés par leur grande indépendance à manquer, dans la mesure nécessaire, de l'unité dans l'art, ils furent préservés de ce danger par une répugnance innée à toute exagération.

Voici ma conclusion : L'art grec doit beaucoup à l'Orient ; et cependant, quand on passe d'Orient en Grèce, on croit entrer dans un monde nouveau, le monde des belles formes, de l'harmonie, de la lumière. La Grèce n'a imité d'abord que pour mieux dégager son originalité ; elle a su respecter la tradition sans s'y asservir. Son art n'a rien de hiératique ni de conventionnel ; malgré ses origines religieuses, et bien qu'il soit resté longtemps au service presque exclusif de la religion, il s'est vite affranchi de toute contrainte extérieure pour se créer un domaine propre, celui du beau Sans brusque secousse, suivant les lois d'une évolution naturelle et logique, il s'est renouvelé d'âge en âge, cherchant toujours à réaliser une plus grande somme de vérité. Et cet art presque toujours a été à la fois *national* et *personnel :* national, car c'était le patrimoine collectif de toute la nation et la plus frappante expression du génie des Hellènes ; personnel, car il s'est transformé de génération en génération par les inspirations créatrices d'une série de grands artistes qui chacun, à un moment donné, l'ont marqué de leur empreinte.

B) Les défauts de l'art grec. — Un défaut notable des ordres grecs en général, c'est que leurs proportions ne varient que peu avec la grandeur absolue des édifices. L'amour des proportions était poussé si loin que les degrés

[1] Perrot et Chipiez, *Histoire de l'art dans l'antiquité*, t. VI, p. 714. — Ch. Chipiez, *Histoire critique des origines et de la formation des ordres grecs*, Paris, Morel, 1876.

[2] Viollet-le-Duc, *Entretiens*, t. I, p. 45.

mêmes des temples colossaux étaient élevés en proportion, en dépit de l'envergure invariable du pas moyen de l'homme. Aussi, quand ces degrés ne pouvaient plus être franchis d'une enjambée, l'architecte intercalait entre eux de petits escaliers partiels. Il résultait de cette fixité relative de proportions qu'à distance on ne se faisait aucune idée de la grandeur réelle du monument.

— En cela les Grecs eux-mêmes ont failli aux lois de la logique et commis une faute qu'ont su éviter les gothiques.

Bibliographie de l'architecture grecque

P. Monceaux, *L'Art grec*, dans le *Musée d'Art*, Paris, in-4°, 1904, t. I, p. 11-30. — A. Roux, *Histoire de l'Art*, in-8, Paris, 1909. p. 15-40. — J. Déchelette, *Manuel d'archéologie préhistorique*, in-8, Paris, 1910, t. II. — Abel Fabre, *Pages d'Art chrétien*, grand in-8, Paris, 1910, p. 74. — L. Cloquet, *L'art monumental de la Grèce*, Lille, in-4°, 1897. — Mallet, *Cours élémentaire d'archéologie religieuse*, t. I, p. 12-34. — Ch. Laboulaye, *Dictionnaire des arts et manufactures*, Paris, 1886, in-4°, t. IV, *Supplément*, p. 36-40. — V. Behre, *Recherches sur l'histoire des temps historiques de la Grèce*. Paris, 1856. — E. Beulé, *Histoire de l'art grec avant Périclès; — L'architecture du siècle de Pisistrate*, 1857-1858 ; — *L'Acropole d'Athènes*, 1853-1854, Paris, F. Didot. — Blouet, *L'architecture du Péloponèse*. Paris, Morel ; — *Expédition scientifique en Morée*, Paris, Didot, 1831-1858. — A. Bœtticher, *Atlas zu Tektonik der Hellenen*, Postdam, 1852. — Brondsted, *Voyages et recherches dans la Grèce*. — Brunn, *Geschichte der Griechischen Kunstler*. — Buchon, *La Grèce continentale et la Morée*. — P. Chabat, *Fragments d'architecture, Egypte, Grèce*, etc. — A. Chevenard, *Voyage en Grèce et dans le Levant fait de 1843 à 1849*, Lyon, Boitel. — G. Chipiez, *Le système modulaire et les proportions dans l'architecture grecque*, Paris, 1892 (*Revue archéologique* de Bertrand et Perrot, janvier-février 1892). — M. Collignon, *L'archéologie grecque*, Paris, May et Motteroz, 1890. — G. Cougny, *L'art antique*, 2e partie, Paris, Didot, 1894. — E. Curtius, *Histoire grecque*, traduction de Bouché-Leclerc. — J. De Vaele, *Architecture grecque et romaine*, Gand, 1890. — Ch. Diehl, *Excursions archéologiques en Grèce*, Paris, A. Colin, 1892. — H. Hettner, *Athen und Pelopones*. — L. Heuzey et H. Daumet, *Mission archéologique en Macédoine*, Paris, 1876. — J.-J. Hittorf, *Les antiquités inédites de l'Attique*, trad. de l'anglais par W. Wilkins. — Hittorf et Zank, *Architecture antique de la Sicile*, Paris, 1826. — P. Alb. Kuhn, *L'architecture et la sculpture grecques*, Einsiedeln, Benziger, 1895. — V. Laloux, *L'architecture grecque*, in-8, Paris, May et Motteroz, 1889. — Ph. Le Bas, *Voyage archéologique en Grèce et en Asie Mineure*, Paris, 1888. — Leroy, *Ruines des plus beaux monuments de la Grèce*, Paris et Amsterdam, 1758. — Meyer, *Histoire des Beaux-Arts chez les Grecs*. — Nolou, *Les antiquités d'Athènes et autres monuments grecs*. — Otfried Muller, *Manuel d'archéologie*, Breslau, 1830, trad. de Pol Nicard. — F. P. Penrose, *Investigation of principles of athenian Architeclure*, Londres, 1851. — Perrot et Chipiez, *Histoire de l'Art dans l'antiquité*, t. V, *Art mycénien*, Paris, Hachette, 1893. — Roger Peyre, *Histoire générale des Beaux-Arts*. — M. Quatremère de Quincy, *De l'architecture égyptienne considérée dans ses origines, ses principes et son goût et comparée sous les mêmes rapports à l'architecture grecque*, Paris, 1803. — Rangabe, *Antiquités helléniques*. — Raoul-Rochette, *Monuments inédits*. — O. Rayet, *Monuments de l'art antique*, 2 vol., Paris, 1879-1883 ; —*L'art grec*, dans la *Gazette des Beaux-Arts*. — J. Rousseau, *Les principes de l'art grec*. — Stuart, Revet et Hittorf, *Antiquités d'Athènes et de l'Attique*, Paris, 1881. — J. Stuart, *The Antiquities of Athenes mesured and delineated*, Londres, 1762-1816. — H. Taine, *Philosophie de l'art grec*, Paris, Hachette, 1881. — E. Vinet, *Esquisse d'une histoire de l'architecture classique*, 1875. — Schlieman, *Ilios, ville et pays des Troyens*, fouilles de 1870-72, Paris, 1886 ; — *Troie et ses ruines*. — Ch. Normand, *La Troie d'Homère*, Paris, 1892. — A. Bœtticher, *La Troie de Schlieman, une acropole à incinération à la manière assyro-babylonienne*, Louvain, 1889. — Fouqué, *Santorin et ses éruptions*. — Planat, *Encyclopédie d'architecture*, t. I, p. 409. — G. Perrot, *Le sol et le climat de la Grèce*, dans la *Revue des Deux Mondes*, février 1892. — *L'Ami des monuments*, 1895, p. 23 et 183. — A. Pauli, *Discours prononcé à la classe des Beaux-Arts de l'Académie de Belgique*, 25 octobre 1887. — C. Bertrand, *Etude sur la peinture et la critique d'art dans l'antiquité*, p. 62. — Perrot, *L'Art de l'Asie Mineure (Mélanges d'archéologie)*. — Petit-Radel, *Recherches sur les monuments cyclopéens*. — Fr. Lenormant, *Les antiquités de la Troade*, dans la *Gazette des Beaux-Arts*, janvier-juin 1876. — *Journal of archeology*, Baltimore, 1892. — E. Breton, *Monuments de tous les peuples, Athènes décrite et dessinée*. — Clarke, *Travels in various countries of Europa and Africa*. — Lubke, *Précis de l'histoire des Beaux-Arts*, traduction de A. Koela, Liège, Claesen, t, I. p. 98. — Seeman, *Histoire de l'art en tableaux*, pl. 16. — Perry, *Catalogue du South-Kensington Museum*. — Lenormant, *Les antiquités de Mycènes*, dans la *Gazette des Beaux-Arts*, février-avril 1879. — Ch. Ducas, *Le palais d'Ulysse à Itaque*, Paris, Ducher, 1881. — Ern. Wagner et G. Kachel, *Die Grundformen der antiken classiken Baukunst*, 1869. — *Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1894. — *Antiquities of Ionia*, published by the Society of Dilettanti, Londres, 1840. — Vitruve, *Les dix livres d'architecture de Vitruve*, corrigez et traduits nouvellement en françois, par J.-B. Coignard, Paris, demi-fol., 1673. — Daremberg et Saglio, *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, Paris, Hachette, 1879. — Vitet, *Etude sur l'Histoire de l'art, Pindare et l'art grec*, 1886, t. I, p. 7. — Forest, *Des proportions de l'architecture grecque*, Paris, 1891. — A. Soigny, *Histoire des ordres dans l'architecture*, in-4°, Paris. — Aurès, *Le temple du Parthénon au point de vue des proportions*, dans la *Gazette de l'architecte*, 1869, p. 71 ; — *Finesse des profils grecs*, Ibid., 1864, p. 8. — A. P. Di Cernola *Salaminis hist. teasures and antiq. of Salaminis in Cyprus*, Londres, 1884. — Falkener, *Ephesus und the tempel of Diana*. Londres, 1862. — A. Bœtticher, *Olympie*, Berlin, 1886. — F. C. Penrose, *The tempel Jupiter Olympius, Athen.*, Londres, 1888. — Stanhope, *Olympie*, Londres, 1824. — Gailhabaud, *Monuments anciens et modernes*, 5e livraison. — A. H. Baumgarten, *Ruinen von Pœstum, Posidonia in Gross-Griechenland*, Wirbourg, 1781. — Major, *Les ruines de Pœstum ou de Posidonie dans la Grande Grèce*, Londres, 1768, in-fol. — Aurès, *Etude des dimensions du grand temple de Pœstum, au double point de vue de l'architecture et de la métrologie*, in-4°, 1871. — *Encyclopédie d'architecture*, t. V, art. *Architecture grecque*. — A. Bœtticher, *Die Akropolis von Athen*, Berlin, 1888. — Ch. H. Dyer, *Ancient Athens*, London, 1873. — E. Brelin, *Athènes décrite et dessinée*. — L. de Laborde, *Athènes aux XVe, XVIe et XVIIe siècles*. — Marcel Lambert, *L'acropole d'Athènes*, dans l'*Encyclopédie d'arch.*, art. *Acropole*. — H. Lechat, *L'acropole d'Athènes*, dans la *Gazette des Beaux-Arts*, 7 août 1892. — W. Miller, *L'acropole d'Athènes*, dans *The American Journal of archeology*, Princeton, oct déc. 1893. — L. E. Schaubert et C. Hansin, *Die Akropolis Athen., Tempel der Nikeapteros*. — Pittakis, *L'ancienne Athènes*. — Ch. Garnier. *Ile d'Egine, Temple de Jupiter Panhellénien*, Paris, 1854, in-8. — Newton, et R. P.

Pullan, *Hist. of discoveries at Halicarnassus, Cnidus and Bronchidæ*, Naples, 1854, p. 91. — Bose, *Dictionnaire archéologique*, p. 323. — *Bulletin de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 30 nov. 1894. — *Bulletin des antiquaires de France*, 1894, p. 215. — *Revue de l'Architecture et des travaux publics*, 1878, col. 130. — *L'Ami des monuments*, 1892, n. 29. — Fustel de Coulanges, *La Cité antique*, 11e édit., p. 285, 331, 405.

LITURGIE

Q. — Voudriez-vous donner, dans un article d'ensemble, les dernières décisions de Rome relatives à la confection du vin de messe?

Ce travail exact et bien au point serait des plus utiles à beaucoup de prêtres, et ferait peut-être cesser bien des abus dont la gravité ne vous échappera pas. Car divers missionnaires m'affirment avoir la permission, très invraisemblable à mon avis, de confectionner leur vin de messe avec du raisin de pays en ajoutant, *en sucre de canne*, 10 °/₀ du poids de la vendange, soit environ 10 kilos de sucre pour 100 litres de moût.

R. — Nous allons essayer de répondre à votre légitime désir en rappelant simplement les décrets du Saint-Siège [1].

Pour les vins sujets à des fermentations secondaires qui pourraient les gâter dans la suite (ici, il s'agit de vin déjà fait), il vaut mieux les *pasteuriser* en les chauffant jusqu'à 65 degrés que d'y ajouter une petite quantité d'eau-de-vie. (Cf. Saint-Office, 8 mai 1887, *Ami* 1891, p. 495).

Pour les vins trop faibles qu'on ne pourrait garder longtemps si l'on n'y ajoutait une certaine quantité d'alcool, cette addition est licite moyennant deux conditions : 1° que l'alcool extrait du fruit de la vigne ne dépasse pas, avec celui que contient le vin dont il s'agit, « proportionem duodecim ex centenis partibus » ; 2° que le mélange se fasse « quando vinum est valde recens. » (Cf. St-O. 30 juillet 1890, *Ami* 1890, p. 572).

Dans les contrées où les raisins ont si peu d'alcool que pour avoir un vin passable il faut y ajouter du sucre de canne, la Congrégation dit que si l'on veut s'en servir pour la messe, on doit 1° remplacer *plutôt* ce sucre par de l'alcool extrait du fruit de la vigne, jusqu'à concurrence de 12 pour cent, « proportionem duodecim pro centum » ; 2° faire le mélange « quando fermentatio tumultuosa, ut aiunt, defervescere inceperit. » (Cf. St-O. 22 mai 1901, *Ami* 1902, p. 119).

Les vins qui après leur première fermentation ont déjà plus de 12 degrés d'alcool deviendraient impropres pour la messe si l'on y ajoutait alors « decem partes spiritus pro centum » pour les porter à 22 degrés, en vue de les conserver doux. (Cf. St-O. 19 avril 1891, *Ami* 1892, p. 14).

Tout autre est la solution si en les portant seulement à 17 ou 18 degrés, on veut empêcher ces vins, approchant déjà naturellement 15 degrés, de subir diverses fermentations postérieures qui les perdraient, ou permettre de les transporter en toute sécurité chez les nations qui n'ont pas de vin convenable pour la messe. Mais dans ce cas deux conditions sont requises : 1° l'alcool extrait du fruit de la vigne ne dépassera pas, avec celui que contient le vin dont il s'agit, « proportionem septemdecim aut octodecim pro centum » ; 2° le mélange se fera « quando fermentatio tumultuosa, ut aiunt, defervescere inceperit. » (Cf. St-O. 5 août 1896, *Ami* 1896, p. 94).

La Propagande déclare à son tour à Mgr l'évêque des Trois-Rivières qu'on peut se servir de vin obtenu comme il suit. Un prêtre achète une grande quantité de raisins, en tire 25 gallons du jus le plus pur et y ajoute 1/2 livre de sucre par gallon de jus en vue d'aider la fermentation. Son emploi sera valide et licite.

Toutefois, dit la même Congrégation à Mgr de Walleyfied, ce vin en alcool, y compris celui qu'il a naturellement, ne devra pas dépasser « proportionem duodecim pro centum » et l'on y mêlera *de préférence*, *potius*, de l'alcool extrait du vin au lieu de sucre de canne, mais pendant la fermentation seulement. (Cf. ces décrets dans l'*Ami* 1898, p. 112).

Enfin, si l'on veut faire du vin avec des raisins secs naturels, c'est-à-dire qui n'ont pas servi une première fois et n'ont pas été artificiellement repourvus du sucre perdu dans cette première opération, on peut les soumettre à l'action lente d'une humidité tiède pour leur rendre par là l'eau qu'ils ont perdue par la dessication et les mettre en état de fermenter. Le vin ainsi obtenu est licite pour la messe. « Utrum liceat celebrare cum vino facto ex uvis passis? — Resp. Licere, dummodo liquor ex colore et gustu dignoscatur esse verum vinum. » (Prop., 23 juillet 1706).

Q. — 1° Pour la bénédiction *mulieris prægnantis*, il y a l'oraison « *Visita, quæsumus, Domine, habitationem istam*, etc., » qui s'entend sûrement de la maison des époux. Or cette bénédiction est presque toujours demandée à l'église, et il est défendu de changer quoi que ce soit au Rituel. Que faire?

2° Parfois des parents profitent d'une journée de beau temps pour amener à l'église un enfant malade et demandent pour lui la bénédiction *puerorum ægrotantium* qui commence par les mots : *Pax huic domui. Et omnibus habitantibus in ea.* Que faire encore?

R. — Ad I. Vous donnez la bénédiction *mulieris prægnantis* à l'église comme vous la donneriez à la maison des époux. Est-ce qu'on change, par exemple, l'oraison *Visita quæsumus* à l'office, parce qu'on dit Complies sur une route ou à l'église, et non dans sa chambre? Il en est de même dans le cas présent. Quand un rit tire son efficacité de l'intention qu'a eue l'Eglise en l'établissant, il suffit de l'accomplir pour mériter à celui qui en est l'objet les grâces attachées à ce sacramental.

Ad II. D'après le principe exprimé ci-dessus, les paroles *Pax huic domui etc.* n'ont rien non plus qui surprenne dans la bouche du prêtre qui va bénir à l'église un enfant malade. C'est le souhait

[1] Voir également ci-dessous, p. 992, 2e col.

que N.-S. a recommandé à ses apôtres de faire en entrant quelque part ; et prescrit par l'Eglise, il n'a pas moins d'efficacité ici que si le prêtre le faisait dans la chambre de l'enfant. Suivez donc le Rituel dans un cas comme dans l'autre.

Q. — 1° L'*Ami*, en 1910, p. 768, cite plusieurs décrets pour prouver qu'aux Vêpres chantées devant le Saint-Sacrement et suivies de la Bénédiction, l'officiant peut être revêtu de l'amict, de l'aube, de l'étole et de la chape ; et les ministres, de l'aube avec dalmatique et tunique. Or. un Général d'Ordre, consulteur de plusieurs Congrégations Romaines, interrogé tout récemment sur cette question, a donné une réponse tout opposée.

L'*Ami* croit-il devoir maintenir sa solution ?

2° Le jour de Noël, si l'Evêque pontifie à la messe de minuit et non à la 3e messe chantée vers 10 h. du matin, doit-on faire avant cette 3e messe l'aspersion de l'eau bénite ?

3° Aux Vêpres pontificales, les acolytes doivent déposer leurs chandeliers sur la crédence comme à la messe. Doivent-ils aussi les éteindre pendant le chant des Psaumes, comme aux Vêpres ordinaires ?

R. — Ad I. Partant de ce principe que toute bénédiction du Saint-Sacrement comporte l'étole et peut se donner en aube et chape, quand il y a ministrés sacrés en aube, tunique et dalmatique [1], nous pensions que l'on pouvait se parer ainsi dès le commencement des Vêpres, toutes les fois qu'on les chantait devant le Saint-Sacrement exposé, avec bénédiction à la fin, sans retour préalable à la sacristie. Et cette conviction, en ce qui regarde l'aube, la tunique et la dalmatique, reposait sur la faculté qu'un décret donnait en pareil cas de prendre l'étole dès le commencement des Vêpres chantées devant le Saint-Sacrement, en raison même de la bénédiction qui devait les clôturer [2].

La S. R. C. vient bien de confirmer ce qui touche à l'étole [3], mais elle défend ce que nous croyions également permis *dans l'hypothèse*, savoir, de prendre l'aube et de revêtir la tunique et la dalmatique [4]. Notre solution de 1910, sous ce rapport, est donc à modifier, et à ces Vêpres chantées en présence du Saint-Sacrement exposé, l'officiant devra être en surplis, étole et chape, et ses assistants en surplis et chape, mais pas en aube, ni en tunique ou dalmatique.

Il faut en dire autant pour le cas où il y aurait procession du Saint-Sacrement tout après les Vêpres célébrées dans les mêmes conditions ; officiant et ministres sacrés prendront pour Vêpres et garderont pour la procession les ornements de la couleur du jour, sans avoir à revêtir pour la circonstance ceux de couleur blanche [5].

Ad II. Le cas proposé est absolument chimérique en tant que contraire au droit. Rien de plus légitime sans doute que l'évêque pontifie à la messe de minuit, *s'il le veut (Cérém. des Ev.*, liv. II, chap. XIV, n. 4) ; mais la messe du jour, il doit absolument la chanter : « in tertia missa, *quam omnino cantabit episcopus in die*, erit indulgentia publicanda. » (*Ibid.*, n. 11). Aussi la question de l'aspersion de l'eau *dans l'hypothèse* ne se pose pas.

Ad III. Il semble bien qu'en droit les acolytes doivent éteindre leurs cierges qu'ils déposent sur le plus bas degré ou sur le pavé, de chaque côté de l'autel. Car Hœgy, traitant des cérémonies pontificales dans son ouvrage *Les fonctions pontificales selon le rit romain*, dit qu'on observe tout ce qui est indiqué dans le cé émonial selon le rit romain pour les Vêpres solennelles ordinaires. (Cf. t. I, p. 177, et *Cérém. des Ev.*, liv. II, chap. III, n. 2).

Le savant Giulio Barberis dans son *Manuale di sacre Cerimonie*, n. 225, après avoir rappelé le droit comme ci-dessus, fait cependant remarquer que malgré cette prescription, dans certaines églises, on dépose les chandeliers éteints sur la crédence, et non *ad latera altaris*, et qu'ensuite des auteurs distingués, comme Mgr Menghini, par exemple, n'obligent à éteindre les cierges des acolytes pendant le chant des psaumes que si telle est la coutume.

Peut-on suivre cette interprétation de la rubrique ? *Videant sapientiores.*

Q. — L'*Ami* soutiendrait-il encore aujourd'hui, comme il l'a fait l'an dernier p. 160, que le célébrant ne signe pas l'autel au dernier évangile, devant le Saint-Sacrement exposé ?

A la demande du maître des cérémonies de la cathédrale d'Urgel : « An in Missis coram SSmo Sacramento exposito ad initium Evangelii Sancti Joannis signari debeat Altare ? » Rome a répondu le 30 déc. 1881 : *Posse.*

R. — Nous n'avons pas à changer de sentiment. Car le doute et la réponse qu'on nous oppose ont été retranchés du décret précité, comme ne concordant pas avec la Rubrique du Jeudi Saint et le Petit Cérémonial de Benoît XIII pour les petites églises. (Cf. S. R. C., 30 déc. 1881, n. 3535 pour Urgel, dans la nouvelle collection officielle des décrets).

Q. — Doit-on être debout ou à genoux quand on chante une antienne ou une hymne à la T. S. Vierge durant le salut du T. S. Sacrement ?

R. — Le Vicaire apostolique de Hong-Kong ayant demandé comment le célébrant et ses ministres devaient se tenir, lorsqu'au salut du Saint-Sacrement on chantait avant le *Tantum ergo* d'autres hymnes, ou le *Regina cœli* au temps pascal, ou le *Magnificat* en quelque temps que ce soit, Rome répondit qu'ils devaient pendant ce chant être debout et non à genoux. (S. R. C., 6 nov. 1908 : *Ami* 1909, p. 54).

Q. — 1° Dans une chapelle n'ayant pas de sacristie, le prêtre peut-il revêtir les ornements à l'autel du côté de l'évangile, ou doit-il plutôt les prendre à une table placée à côté de l'autel ?

2° Est-ce contraire à la liturgie, pendant que le

[1] S. R. C., 20 mars 1869, n. 3201, ad VI ; 12 mai 1893, n. 3799, ad I.
[2] S. R C., 19 sept. 1883, n. 3593, ad II.
[3] S. R. C., 27 mai 1911, ad XII.
[4] S. R. C., 8 juin 1911, ad V.
[5] S. R. C., 27 mai 1911, ad XIII ; 8 juin 1911, ad V.